



www.labrillaz.ch

INFORMATION COMMUNALE



NOVEMBRE 2023

Sommaire

Mot du conseil communal.....	1
Ordre du jour	3
Budget du compte de résultats 2024	4-9
Budget des investissements 2024.....	10-11
Décisions communales	12-19
Informations du conseil communal.....	20-24
Informations officielles.....	25-47
Informations générales.....	48-64

MERCI !

Chères citoyennes et chers citoyens,

Le bénévolat joue un rôle essentiel dans notre société offrant de nombreuses opportunités pour les personnes désireuses de donner de leur temps, de leur énergie et de leurs compétences pour notre communauté.

En Suisse romande, de nombreuses associations et organisations dépendent des bénévoles pour mener à bien leurs activités. Que ce soit dans le domaine de l'aide sociale, de l'éducation, de la santé ou l'environnement, l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il existe une multitude de possibilités de s'engager.

Les bénévoles peuvent participer à des actions de sensibilisation, apporter un soutien émotionnel, offrir des compétences professionnelles spécifiques ou simplement de leur temps pour aider ceux qui en ont besoin.

Le bénévolat est encouragé et valorisé par la société. Les bénévoles sont considérés comme des acteurs clés dans le tissu social, contribuant à renforcer les liens communautaires et à améliorer la qualité de vie des personnes dans le besoin. De plus, le bénévolat offre également des avantages personnels, tels que le développement de compétences, l'élargissement du réseau social et la satisfaction de contribuer à une cause qui leur tient à cœur.

Notre canton est réputé pour sa richesse culturelle et la diversité de ses manifestations. Chaque année, des milliers de bénévoles s'engagent pour permettre aux habitants de profiter de ces moments uniques et divertissants. Grâce à leur engagement, ces manifestations se déroulent dans les meilleures conditions et offrent des expériences inoubliables à tous les participants.

L'organisation d'événements culturels et sportifs nécessite une logistique complexe. C'est là que le bénévolat entre en jeu. Les bénévoles sont présents à toutes les étapes de l'événement, depuis la planification jusqu'à la réalisation finale. Ils sont impliqués dans des tâches variées, telles que la gestion de l'accueil, la gestion de la billetterie, l'organisation des stands de nourriture et de boissons, la sécurité, l'accueil des artistes et des athlètes.

Le bénévolat offre de nombreux avantages aux personnes qui s'engagent. Tout d'abord, il permet de contribuer à la vie culturelle et sportive de la région et plus spécifiquement de la commune. En donnant de leur temps et de leur énergie, les bénévoles participent à la réussite de ces manifestations qui apporte de la joie et du divertissement à la communauté.

De plus, le bénévolat permet de rencontrer de nouvelles personnes et de tisser des liens avec d'autres passionnés. C'est l'occasion de partager de nouvelles expériences enrichissantes.

Par ailleurs, le bénévolat offre des opportunités de développement personnel. En participant à l'organisation de manifestations, les bénévoles acquièrent des compétences diverses comme la gestion du stress, la prise de décision rapide, la résolution de problèmes ou encore la communication. Ces compétences peuvent être transférées dans d'autres domaines de la vie quotidienne, que ce soit dans le milieu professionnel ou personnel.

Néanmoins, le bénévolat ne se fait pas sans contraintes. En effet, il demande un investissement de temps et d'énergie non négligeable. Les bénévoles doivent être disponibles et avoir une certaine flexibilité car les manifestations peuvent avoir lieu à différents moments de l'année, en semaine ou le week-end. De plus, certaines tâches peuvent être physiquement exigeantes lorsqu'il s'agit de monter des installations, de porter du matériel lourd et de rester debout durant de longues heures.

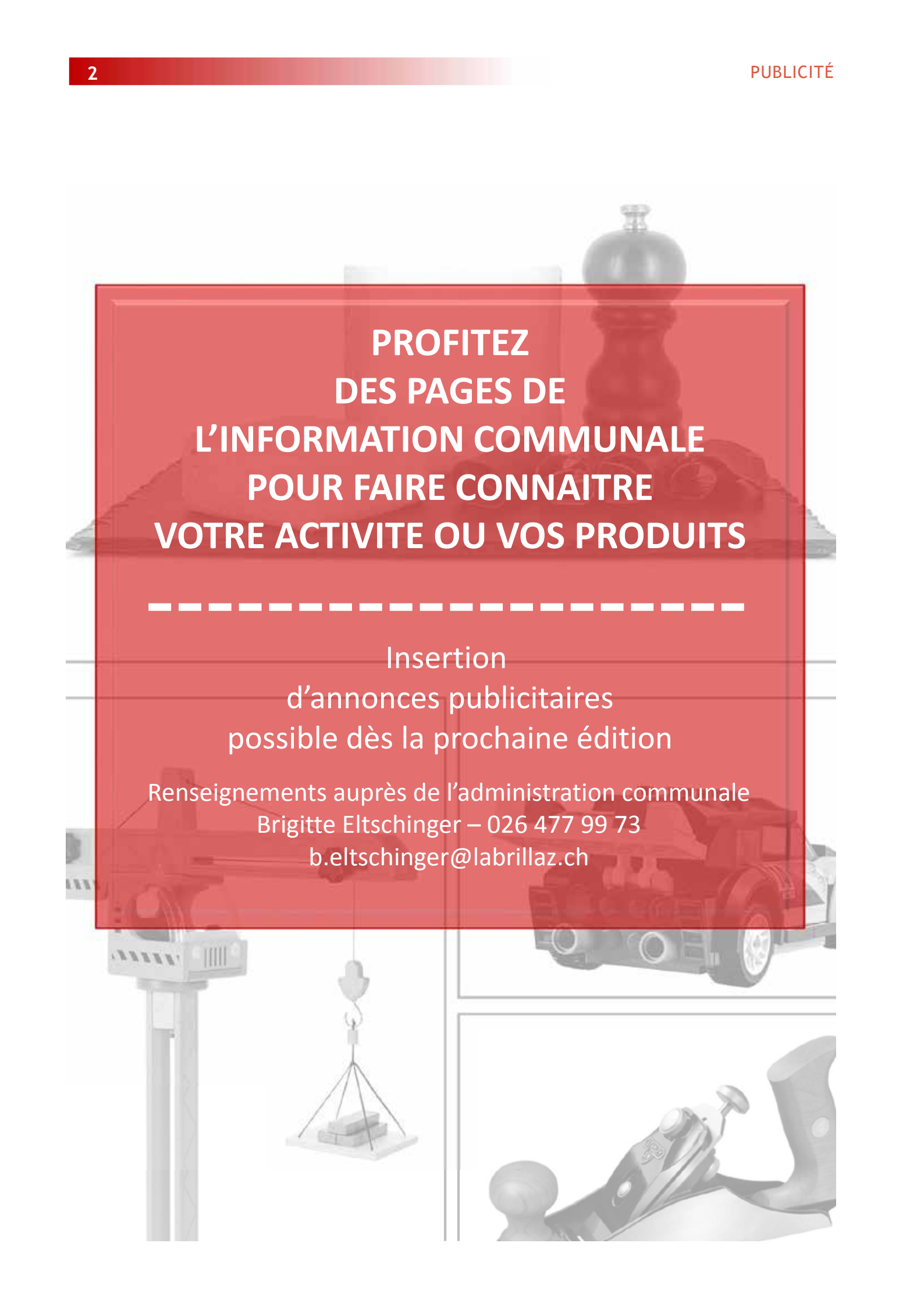
Le bénévolat dans l'organisation de manifestations culturelles et sportive mais également dans les domaines de l'entraide, de la santé, de l'éducation ou de l'environnement joue un rôle central.

Grâce à vous, mesdames et messieurs les bénévoles, ces moments de joie partagés permettent de se dérouler dans les meilleures conditions et contribuent à la richesse émotionnelle de notre canton et plus particulièrement de notre commune.

La commune de La Brillaz a rayonné cette année dans tout le canton grâce à son Giron des Musiques de la Sarine La Brillaz de A à Z, les participations couronnées de succès de ses jeunes au Giron des Jeunes Sarinoises d'Ecuvillens, l'organisation des fêtes de jeunesse dans notre village, l'organisation des tournois de football, de badminton, d'uni-hockey, l'organisation des concerts des chœurs mixtes d'Onnens et de Lentigny, du chœur des Jeunes de Sarine-Ouest, des spectacles de danse hip-hop et de théâtre ainsi que l'organisation de sorties des groupements des dames et des aînés.

Merci à vous toutes et à vous tous qui vous engagez pour notre commune !

Christine Chammartin Auer
Vice-syndique



**PROFITEZ
DES PAGES DE
L'INFORMATION COMMUNALE
POUR FAIRE CONNAITRE
VOTRE ACTIVITE OU VOS PRODUITS**

Insertion
d'annonces publicitaires
possible dès la prochaine édition

Renseignements auprès de l'administration communale
Brigitte Eltschinger – 026 477 99 73
b.eltschinger@labrillaz.ch



COMMUNE DE LA BRILLAZ

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqué·e·s en assemblée communale

le lundi 11 décembre 2023 à 19 h 30
à la salle paroissiale d'Onnens

ORDRE DU JOUR

1. Promotion des nouveaux citoyens
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 mai 2023
(ne sera pas lu ; disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. Budgets 2024
 - 3.1. Présentation du budget du compte de résultats
(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)
 - 3.2. Ecole Caméléon : installation de panneaux photovoltaïques
 - 3.2.1. Rapport de la commission financière
 - 3.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 3.3. Salle polyvalente : installation de panneaux photovoltaïques
 - 3.3.1. Rapport de la commission financière
 - 3.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 3.4. Aménagement de la place de jeux d'Onnens
 - 3.4.1. Rapport de la commission financière
 - 3.4.2. Vote du crédit y relatif
 - 3.5. Budgets du compte de résultats et du compte des investissements
 - 3.5.1. Rapport de la commission financière
 - 3.5.2. Vote final des budgets des comptes de résultats et d'investissements
4. Informations du conseil communal
 - 4.1. Planification financière
 - 4.2. Plan communal des énergies
5. Divers

Le Conseil communal

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	961'766.81	69'760.00	957'556.46	77'120.00	908'509.46	107'452.75
01	Législatif et exécutif	156'450.00	500.00	160'750.00	500.00	139'904.10	1'041.00
011	Législatif	59'955.00	500.00	65'550.00	500.00	54'181.60	1'041.00
0110	Législatif	59'955.00	500.00	65'550.00	500.00	54'181.60	1'041.00
012	Exécutif	96'495.00		95'200.00		85'722.50	
0120	Exécutif	96'495.00		95'200.00		85'722.50	
02	Services généraux	805'316.81	69'260.00	796'806.46	76'620.00	768'605.36	106'411.75
021	Administration des finances et des contributions	133'505.00	11'000.00	139'040.00	11'000.00	135'171.96	10'048.00
0210	Administration des finances et des contributions	133'505.00	11'000.00	139'040.00	11'000.00	135'171.96	10'048.00
022	Services généraux, Administration	535'465.35	8'900.00	522'640.78	8'900.00	507'764.64	26'956.75
0220	Services généraux, Administration	535'465.35	8'900.00	522'640.78	8'900.00	507'764.64	26'956.75
029	Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	136'346.46	49'360.00	135'125.68	56'720.00	125'668.76	69'407.00
0290	Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	136'346.46	49'360.00	135'125.68	56'720.00	125'668.76	69'407.00
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	199'604.25	63'500.00	279'834.70	147'500.00	184'699.15	64'322.40
11	Sécurité publique	535.75				412.20	
111	Police	535.75				412.20	
1110	Police	535.75				412.20	
14	Questions juridiques	82'312.00		80'725.00		73'952.00	
140	Questions juridiques	82'312.00		80'725.00		73'952.00	
1400	Questions juridiques (en général)	82'312.00		80'725.00		73'952.00	
15	Service du feu	110'525.75	62'500.00	108'463.00	62'500.00	105'408.35	64'322.40
150	Service du feu	110'525.75	62'500.00	108'463.00	62'500.00	105'408.35	64'322.40
1500	Service du feu	110'525.75	62'500.00	108'463.00	62'500.00	105'408.35	64'322.40
16	Défense	6'230.75	1'000.00	90'646.70	85'000.00	4'926.60	
161	Défense militaire	306.75		415.50		162.50	
1610	Défense militaire	306.75		415.50		162.50	
162	Défense civile	5'924.00	1'000.00	90'231.20	85'000.00	4'764.10	
1620	Défense civile	5'924.00	1'000.00	90'231.20	85'000.00	4'764.10	
2	Formation	3'288'769.76	201'994.15	3'140'895.81	163'714.15	2'966'383.39	159'010.45
21	Scolarité obligatoire	2'951'965.56	201'994.15	2'829'360.36	163'714.15	2'668'313.49	159'010.45
211	Ecole primaire I (1H-2H)	182'427.70		178'563.70		168'450.05	
2110	Ecole enfantine	182'427.70		178'563.70		168'450.05	
212	Ecole primaire II (3H-8H)	953'294.51	34'996.00	955'351.25	32'916.00	852'837.69	12'565.10
2120	Ecole primaire	953'294.51	34'996.00	955'351.25	32'916.00	852'837.69	12'565.10
213	Ecole du cycle d'orientation	859'420.00		849'472.00		844'475.00	1'070.00
2130	Ecole du cycle d'orientation	859'420.00		849'472.00		844'475.00	1'070.00

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
214	Ecoles de musique	47'634.40		55'933.90		53'831.85	
2140	Ecoles de musique, conservatoire	47'634.40		55'933.90		53'831.85	
217	Bâtiments scolaires	414'688.75	10'698.15	390'301.51	10'698.15	377'509.10	10'722.95
2170	Bâtiments scolaires	414'688.75	10'698.15	390'301.51	10'698.15	377'509.10	10'722.95
218	Accueil de jour	257'785.00	149'700.00	175'955.00	119'500.00	168'302.65	133'752.40
2180	Structure d'accueil extrascolaire	257'785.00	149'700.00	175'955.00	119'500.00	168'302.65	133'752.40
219	Scolarité obligatoire, administration scolaire	236'715.20	6'600.00	223'783.00	600.00	192'907.15	900.00
2190	Direction et administration des écoles	27'252.00		22'835.00		20'960.70	
2192	Bibliothèque scolaire	10'958.40		11'074.00		6'088.15	
2193	Manifestations scolaires	8'884.80	6'000.00	2'400.00		1'322.70	
2195	Transports scolaires	189'620.00	600.00	187'474.00	600.00	164'535.60	900.00
22	Ecoles spécialisées	311'804.20		291'035.45		284'385.00	
220	Ecoles spécialisées	311'804.20		291'035.45		284'385.00	
2200	Ecoles spécialisées	311'804.20		291'035.45		284'385.00	
23	Formation professionnelle initiale	25'000.00		20'500.00		23'684.90	
230	Formation professionnelle initiale	25'000.00		20'500.00		23'684.90	
2300	Formation professionnelle initiale	25'000.00		20'500.00		23'684.90	
3	Culture, sport et loisirs	526'903.31	35'556.38	530'307.90	35'556.38	459'196.29	31'406.43
32	Culture, autres	49'792.00		57'445.00		45'915.60	2'790.70
321	Bibliothèques et littérature	29'652.00		29'540.00		29'120.00	2'790.70
3210	Bibliothèque publique	29'652.00		29'540.00		29'120.00	2'790.70
322	Musique, chant et théâtre	8'000.00		6'000.00		3'970.00	
3221	Musique, chant et théâtre	8'000.00		6'000.00		3'970.00	
329	Culture, dons, subventions	12'140.00		21'905.00		12'825.60	
3290	Culture, dons, subventions	12'140.00		21'905.00		11'546.10	
3292	Jardins et sentiers didactiques					1'279.50	
34	Sport et loisirs	477'111.31	35'556.38	472'862.90	35'556.38	413'280.69	28'615.73
341	Sport	349'382.50	25'556.38	374'222.09	25'556.38	305'183.93	28'615.73
3410	Sport	349'382.50	25'556.38	374'222.09	25'556.38	305'183.93	28'615.73
342	Loisirs	127'728.81	10'000.00	98'640.81	10'000.00	108'096.76	
3420	Loisirs	127'728.81	10'000.00	98'640.81	10'000.00	108'096.76	
4	Santé	995'948.90	8'000.00	866'321.70	8'000.00	824'459.25	7'552.05
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	692'043.00		585'240.70		570'442.55	
411	Hôpitaux	8'770.40		8'000.00		6'256.35	
4110	Hôpitaux	8'770.40		8'000.00		6'256.35	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	683'272.60		577'240.70		564'186.20	

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4120	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	683'272.60		577'240.70		564'186.20	
42	Soins ambulatoires	287'836.40		262'387.00		237'372.75	
421	Soins ambulatoires	259'369.40		234'688.00		211'686.90	
4210	Soins ambulatoires	259'369.40		234'688.00		211'686.90	
422	Services de sauvetage	28'467.00		27'699.00		25'685.85	
4220	Services de sauvetage	28'467.00		27'699.00		25'685.85	
43	Prévention	15'000.00	8'000.00	15'000.00	8'000.00	13'927.40	7'552.05
433	Service médical des écoles	15'000.00	8'000.00	15'000.00	8'000.00	13'927.40	7'552.05
4330	Service médical des écoles	15'000.00	8'000.00	15'000.00	8'000.00	13'927.40	7'552.05
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	1'069.50		3'694.00		2'716.55	
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	1'069.50		3'694.00		2'716.55	
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	1'069.50		3'694.00		2'716.55	
5	PREVOYANCE SOCIALE	1'294'079.37	116'659.74	1'304'633.67	62'940.35	1'249'689.98	92'756.14
52	Invalidité	605'118.25		584'727.05		570'891.70	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	605'118.25		584'727.05		570'891.70	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	605'118.25		584'727.05		570'891.70	
53	Viellissement et survivants		1'882.00		1'877.00		1'877.00
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS		1'882.00		1'877.00		1'877.00
5310	Assurance-vieillesse et survivants AVS		1'882.00		1'877.00		1'877.00
54	Famille et jeunesse	318'601.07	89'657.74	314'855.07	58'063.35	327'338.68	64'509.54
541	Allocations familiales	13'083.60		14'193.15		13'127.95	
5410	Allocations familiales	13'083.60		14'193.15		13'127.95	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	15'206.15		15'998.60		14'205.00	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	15'206.15		15'998.60		14'205.00	
544	Protection de la jeunesse	6'000.00	2'000.00	5'700.00	2'000.00	1'265.65	2'000.00
5440	Protection de la jeunesse (en général)	6'000.00	2'000.00	5'700.00	2'000.00	1'265.65	2'000.00
545	Prestations aux familles	284'311.32	87'657.74	278'963.32	56'063.35	298'740.08	62'509.54
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	141'558.00		138'505.00		139'756.05	12'437.40
5453	Ecole maternelle	142'753.32	87'657.74	140'458.32	56'063.35	158'984.03	50'072.14
55	Chômage	39'183.00		35'870.00		35'870.00	
559	Chômage, non mentionné ailleurs	39'183.00		35'870.00		35'870.00	
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	39'183.00		35'870.00		35'870.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	331'177.05	25'120.00	369'181.55	3'000.00	315'589.60	26'369.60
572	Aide matérielle	65'336.60		80'356.20		43'842.20	
5720	Aide matérielle légale	65'336.60		80'356.20		42'074.80	
5721	Aide matérielle à bien plaire					1'767.40	

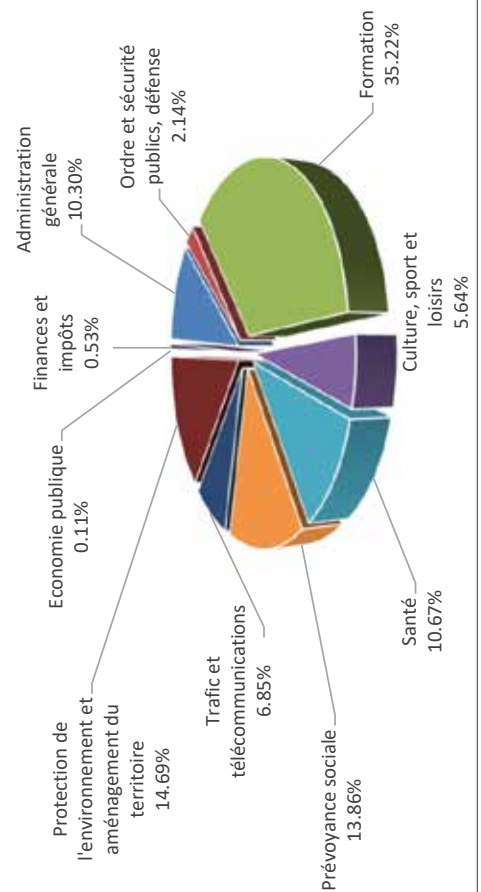
Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
579	Assistance, non mentionné ailleurs	265'840.45	25'120.00	288'825.35	3'000.00	271'747.40	26'369.60
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	265'840.45	25'120.00	288'825.35	3'000.00	271'747.40	26'369.60
6	Trafic et télécommunications	639'268.31	5'661.51	688'226.39	29'161.51	798'335.00	217'934.81
61	Circulation routière	519'364.31	5'161.51	545'375.39	7'161.51	661'152.00	195'339.81
615	Routes communales	519'364.31	5'161.51	545'375.39	7'161.51	661'152.00	195'339.81
6150	Routes communales	519'364.31	5'161.51	545'375.39	7'161.51	661'152.00	195'339.81
62	Transports publics	119'904.00	500.00	142'851.00	22'000.00	137'183.00	22'595.00
621	Infrastructure de transports publics	17'640.00		15'154.00		17'393.00	
6210	Infrastructure de transports publics	17'640.00		15'154.00		17'393.00	
622	Trafic régional et d'agglomération	102'264.00		99'697.00		91'790.00	
6220	Trafic régional et d'agglomération	102'264.00		99'697.00		91'790.00	
629	Transports publics, non mentionné ailleurs		500.00	28'000.00	22'000.00	28'000.00	22'595.00
6290	Transports publics, non mentionné ailleurs		500.00	28'000.00	22'000.00	28'000.00	22'595.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'371'715.98	1'221'310.29	1'294'067.84	1'153'091.60	1'415'771.46	1'310'446.15
71	Approvisionnement en eau	559'793.03	559'793.03	513'178.77	513'178.77	549'755.77	549'755.77
710	Approvisionnement en eau	559'793.03	559'793.03	513'178.77	513'178.77	549'755.77	549'755.77
7101	Approvisionnement en eau communal	559'793.03	559'793.03	513'178.77	513'178.77	549'755.77	549'755.77
72	Traitement des eaux usées	423'502.29	423'502.29	406'315.11	406'315.11	541'436.56	541'436.56
720	Traitement des eaux usées	423'502.29	423'502.29	406'315.11	406'315.11	541'436.56	541'436.56
7201	Traitement des eaux usées (communal)	423'502.29	423'502.29	406'315.11	406'315.11	541'436.56	541'436.56
73	Gestion des déchets	207'853.77	207'853.77	203'436.52	203'436.52	184'879.52	184'879.52
730	Gestion des déchets	207'853.77	207'853.77	203'436.52	203'436.52	184'879.52	184'879.52
7301	Gestion des déchets (communale)	207'853.77	207'853.77	203'436.52	203'436.52	184'879.52	184'879.52
74	Aménagements	11'702.00		8'211.00		1'827.70	
741	Corrections de cours d'eau	11'702.00		8'211.00		1'827.70	
7410	Corrections de cours d'eau	11'702.00		8'211.00		1'827.70	
75	Protection des espèces et du paysage	500.00	500.00	8'000.00			
750	Protection des espèces et du paysage	500.00	500.00	8'000.00			
7500	Protection des espèces et du paysage	500.00	500.00	8'000.00			
77	Protection de l'environnement, autres	50'855.54	5'161.20	41'699.54	5'161.20	26'095.74	10'811.80
771	Cimetières, crématoires	50'855.54	5'161.20	41'699.54	5'161.20	26'095.74	10'811.80
7710	Cimetières, crématoires	50'855.54	5'161.20	41'699.54	5'161.20	26'095.74	10'811.80
79	Aménagement du territoire	117'509.35	25'000.00	113'226.90	25'000.00	111'776.17	23'562.50
790	Aménagement du territoire	117'509.35	25'000.00	113'226.90	25'000.00	111'776.17	23'562.50
7900	Aménagement du territoire	117'509.35	25'000.00	113'226.90	25'000.00	111'776.17	23'562.50

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Economie publique	10'252.00		12'004.50		9'849.55	
81	Agriculture	862.00		1'292.50		2'102.80	
811	Administration, exécution et contrôle	862.00		1'292.50		2'002.80	
8110	Administration, exécution et contrôle	862.00		1'292.50		2'002.80	
814	Améliorations de la production végétale					100.00	
8140	Améliorations de la production végétale					100.00	
82	Sylviculture	9'390.00		10'712.00		7'746.75	
820	Sylviculture	9'390.00		10'712.00		7'746.75	
8200	Sylviculture	9'390.00		10'712.00		7'746.75	
9	Finances et impôts	49'460.00	7'209'141.53	64'840.00	7'057'661.00	-68'970.78	7'453'846.46
91	Impôts	30'290.00	6'392'824.00	40'284.00	6'214'799.00	47'754.06	6'602'313.90
910	Impôts	30'290.00	6'392'824.00	40'284.00	6'214'799.00	47'754.06	6'602'313.90
9100	Impôts communaux ordinaires	30'000.00	5'761'624.00	40'000.00	5'633'799.00	47'470.06	5'919'235.90
9101	Impôts communaux spéciaux	290.00	631'200.00	284.00	581'000.00	284.00	683'078.00
93	Péréquation financière intercommunale		455'896.00		478'963.00		501'181.00
930	Péréquation financière intercommunale		455'896.00		478'963.00		501'181.00
9300	Péréquation financière intercommunale		455'896.00		478'963.00		501'181.00
95	Parts aux recettes, autres	3'670.00	147'000.00	3'556.00	142'270.00	3'481.10	139'244.00
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	3'670.00	147'000.00	3'556.00	142'270.00	3'481.10	139'244.00
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	3'670.00	147'000.00	3'556.00	142'270.00	3'481.10	139'244.00
96	Administration de la fortune et des dettes	15'500.00	31'000.00	21'000.00	25'000.00	375.00	27'972.23
961	Intérêts	15'500.00	31'000.00	21'000.00	25'000.00	375.00	27'972.23
9610	Intérêts	15'500.00	31'000.00	21'000.00	25'000.00	375.00	27'972.23
97	Redistributions						713.80
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2						713.80
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2						713.80
99	Postes non ventilables		182'421.53		196'629.00	-120'580.94	182'421.53
990	Postes non ventilables		182'421.53		196'629.00	-120'580.94	182'421.53
9900	Postes non ventilables		182'421.53		196'629.00	-120'580.94	182'421.53
	TOTALISATION	9'337'768.69	8'931'583.60	9'138'688.97	8'734'744.99	8'747'922.75	9'444'727.64
	Résultat		406'185.09		403'943.98	696'804.89	

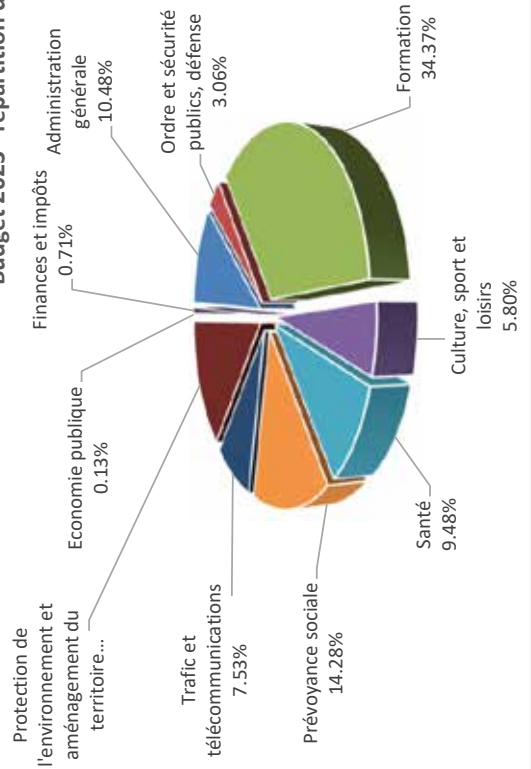
Récapitulatif du budget du compte de résultats 2024

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	961'766.81	69'760.00	957'556.46	77'120.00	908'509.46	107'452.75
1	Ordre et sécurité publics, défense	199'604.25	63'500.00	279'834.70	147'500.00	184'699.15	64'322.40
2	Formation	3'288'769.76	201'994.15	3'140'895.81	163'714.15	2'966'383.39	159'010.45
3	Culture, sport et loisirs	526'903.31	35'556.38	530'307.90	35'556.38	459'196.29	31'406.43
4	Santé	995'948.90	8'000.00	866'321.70	8'000.00	824'459.25	7'552.05
5	Prévoyance sociale	1'294'079.37	116'659.74	1'304'633.67	62'940.35	1'249'689.98	92'756.14
6	Trafic et télécommunications	639'268.31	5'661.51	688'226.39	29'161.51	798'335.00	217'934.81
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'371'715.98	1'221'310.29	1'294'067.84	1'153'091.60	1'415'771.46	1'310'446.15
8	Economie publique	10'252.00		12'004.50		9849.55	
9	Finances et impôts	49'460.00	7'209'141.53	64'840.00	7'057'661.00	-68'970.78	7'453'846.46
	TOTALISATION	9'337'768.69	8'931'583.60	9'138'688.97	8'734'744.99	8'747'922.75	9'444'727.64
	Résultat		406'185.09		403'943.98	696'804.89	

Budget 2024 - répartition des charges



Budget 2023 - répartition des charges



Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	19'000.00		290'000.00		237'459.80	
02	Services généraux	19'000.00		290'000.00		237'459.80	
022	Services généraux, Administration	19'000.00				12'361.30	
0220	Services généraux, Administration	19'000.00				12'361.30	
0220.5200.00	Logiciels	19'000.00				12'361.30	
029	Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs			290'000.00		225'098.50	
0290	Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs			290'000.00		225'098.50	
0290.5040.10	Bâtiment administratif : chauffage			290'000.00		225'098.50	
2	Formation	109'396.00	21'396.00	150'000.00		359'123.15	
21	Scolarité obligatoire	109'396.00	21'396.00	150'000.00		359'123.15	
212	Ecole primaire II (3H-8H)					53'455.25	
2120	Ecole primaire					53'455.25	
2120.5060.00	Achat mobilier scolaire					53'455.25	
217	Bâtiments scolaires	109'396.00	21'396.00	150'000.00		305'667.90	
2170	Bâtiments scolaires	109'396.00	21'396.00	150'000.00		305'667.90	
2170.5040.00	Ecole de Lentigny			100'000.00		305'667.90	
2170.5040.10	Ecole caméléon : changement de luminaires			50'000.00			
2170.5040.20	Ecole caméléon : installation de panneaux photovoltaïques						
2170.6300.00	Subventions fédérales	109'396.00					
3	Culture, sport et loisirs	502'020.00	80'700.00	146'800.00	40'500.00	78'027.35	
34	Sport et loisirs	502'020.00	80'700.00	146'800.00	40'500.00	78'027.35	
341	Sport	304'020.00	80'700.00	146'800.00	40'500.00	78'027.35	
3410	Sport	304'020.00	80'700.00	146'800.00	40'500.00	78'027.35	
3410.5010.00	Aménagements extérieurs salle polyvalente			11'800.00		78'027.35	
3410.5030.00	Terrain de football Lentigny - changement éclairage	135'000.00		135'000.00			
3410.5040.20	Salle polyvalente : instal. de panneaux photovoltaïques	169'020.00					
3410.6300.00	Subventions fédérales		40'200.00				
3410.6360.00	Subvention entreprises à but non lucratif		40'500.00		40'500.00		
342	Loisirs	198'000.00					
3420	Loisirs	198'000.00					
3420.5030.00	Aménagements des places jeux	198'000.00					
5	Prévoyance sociale	800'000.00		995'650.00			
54	Famille et jeunesse	800'000.00		995'650.00			
545	Prestations aux familles	800'000.00		995'650.00			
5453	Ecole maternelle	800'000.00		995'650.00			
5453.5040.00	Ecole d'Omnes - rénovation et adaptation	800'000.00		995'650.00			

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
6	Traffic et télécommunications						
61	Circulation routière	321'000.00		1'656'000.00		1'414'427.50	
615	Routes communales	321'000.00		1'656'000.00		1'414'427.50	
6150	Routes communales	321'000.00		1'656'000.00		1'414'427.50	
6150.5010.13	LE Réfection de la route de Chaffeiru crédit d'étude		9'000.00		9'000.00		29'732.30
6150.5010.14	LO route du Chêne - La Buchille (centre village LO)		300'000.00		1'500'000.00		1'211'074.40
6150.5010.15	LE Routes quartier En Bumin				81'000.00		81'998.25
6150.5010.16	LE route de la Poste		12'000.00		66'000.00		4'326.65
6150.5060.00	Achat véhicules et machines						86'500.00
6150.5290.00	Nouvelle mensuration cadastrale						795.90
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'067'000.00		1'484'410.00		1'189'923.70	76'066.65
71	Approvisionnement en eau	769'000.00		650'410.00		266'466.73	11'283.05
710	Approvisionnement en eau	769'000.00		650'410.00		266'466.73	11'283.05
7101	Approvisionnement en eau (communal)	769'000.00		650'410.00		266'466.73	11'283.05
7101.5031.00	Adduction d'eau Route du Chêne - La Buchille LO						
7101.5031.01	Adduction d'eau quartier de la Briqueterie LE		110'000.00		110'000.00		
7101.5031.02	Adduction d'eau conduite Lentigny - Corserey		95'000.00		95'000.00		
7101.5031.03	Adduction d'eau quartier en Chenaux Lovens		340'000.00		355'410.00		
7101.5031.50	Démolition des anciens réservoirs		90'000.00		90'000.00		
7101.5031.51	Réseau d'eau : mise en conformité		100'000.00				
7101.5031.52	Adduction d'eau - création trop-plein LO		34'000.00				
7101.6370.00	Taxes de raccordement						11'283.05
72	Traitement des eaux usées	298'000.00		834'000.00		923'456.97	64'783.60
720	Traitement des eaux usées	298'000.00		834'000.00		923'456.97	64'783.60
7201	Traitement des eaux usées (communal)	298'000.00		834'000.00		923'456.97	64'783.60
7201.5032.01	Evacuation des eaux Route du Chêne - La Buchille LO		250'000.00		780'000.00		915'656.97
7201.5032.02	Epurateur Fin d'Avau - centre village ON séparatif						7'800.00
7201.5032.03	Evacuation des eaux route de la Poste LE		48'000.00		54'000.00		
7201.6370.00	Taxes de raccordement						64'783.60
9	Finances et impôts						
99	Postes non ventilables						
999	Clôture						
9990	Clôture						
9990.5900.00	Report charges investissements						76'066.65
9990.6900.00	Report produits investissements						3'278'961.50
	TOTALISATION	2'818'416.00	102'096.00	4'722'860.00	40'500.00	3'355'028.15	3'355'028.15
	Résultat		2'716'320.00		4'682'360.00		

3. Budgets 2024

Le budget du compte de résultats 2024, tel que proposé présente un excédent de charges de CHF 406'185.09 pour un total de charges de CHF 9'337'768.69.

Le bénéfice de CHF 696'804.89 réalisé en 2022 et versé au capital permet d'estomper ce déficit sans une mise en péril des finances communales. Vous trouverez sur le site Internet de la commune le détail de ce budget.

Par rapport au budget 2023, le total des charges pour le budget 2024 est en augmentation de CHF 199'079.72 (+2.18%). L'augmentation des charges touche surtout les charges liées cantonales et intercommunales.



Suite à un travail minutieux lors de l'élaboration de ce budget, l'augmentation des charges directement liées aux activités dans la commune a pu être limitée au minimum.

Les prévisions de recettes augmentent heureusement aussi dans les mêmes proportions (+ CHF 196'838.-) ce qui nous permet de vous présenter un budget avec un résultat très similaire à celui de 2023 (excédant de charges de CHF 403'943.98).

Une adaptation des vacations liée à l'inflation et une certaine revalorisation des fonctions sont prévues pour 2024.

Le tarif horaire des membres du conseil communal est prévu d'être augmenté, passant de CHF 45.- à CHF 47.-, le forfait par séance du conseil communal restant à CHF 100.-.

Les forfaits annuels ont aussi été adaptés de CHF 840.- à CHF 875.- pour les membres du conseil communal,

de CHF 1'200.- à CHF 1'250.- pour la vice-syndic et de CHF 2'400.- à CHF 2'500.- pour le syndic.

La rémunération horaire des commissions passera de CHF 35.- à CHF 40.-.

Nous vous donnons ci-après quelques explications complémentaires, classées par dicastère :

01 Législatif et exécutif (CHA -2,7%)

Légère diminution des charges prévue (deux éditions de l'info communale au lieu des trois prévues en 2023, diminution des honoraires prévus pour les conseils externes).

02 Services généraux (CHA +1,1%)

Légère augmentation prévue pour l'hébergement des serveurs informatiques, augmentation prévue des frais d'électricité. Augmentation des amortissements liés aux investissements effectués. Des vacations pour la commission de bâtisse ont été prévues dans ce budget ainsi que CHF 5'000.- pour la réparation du toit de la « cabane des bûcherons » à l'entrée de la forêt de la Buchille à Lovens.

21 Scolarité obligatoire (CHA +4,3%)

Augmentation des charges liées des participations aux dépenses cantonales pour les écoles primaires I et II de CHF 28'129.90 (+ 3.3%). Frais de leasing supplémentaires dus au remplacement d'ordinateurs défectueux ainsi qu'à de nouvelles tablettes. Achat d'étagères pour les salles classes et salle des maîtres de l'école Caméléon ainsi que divers entretiens dans les bâtiments de Caméléon et 1901.

Augmentation des amortissements liés aux investissements effectués.

Augmentation de CHF 57'820.- des frais de traitement du personnel d'encadrement pour l'accueil extrascolaire due à l'engagement d'une nouvelle responsable et de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis.

22 Ecoles spécialisées (CHA +7,1%)

Augmentation de CHF 19'226.- pour l'aide aux institutions spécialisées.

34 Sport et loisirs (CHA +0,9 %)

Dépense stable pour le sport et les loisirs malgré l'augmentation des subventions aux sociétés locales décidées par le conseil communal.

**41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux (CHA +18.2 %)**

Très fortes augmentations des charges liées concernant les établissements médicaux sociaux. Des dépenses supplémentaires de CHF 66'956.- (+ 34,5 %) pour notre participation aux frais financiers liés aux investissements des dernières années ainsi que CHF 37'649.90 supplémentaires (+ 10,1%) pour les frais d'accompagnement en EMS.

42 Soins ambulatoires (CHA +9,7%)

Augmentation de CHF 25'449.- des charges liées concernant les soins ambulatoires (participation aux indemnités forfaitaires ainsi qu'à l'aide et les soins à domicile).

54 Famille et jeunesse

Une somme de CHF 31'500.- a été mise en recette pour la location des infrastructures. Il s'agit du loyer facturé à la nouvelle crèche les P'tits Gamins qui va s'installer dans le bâtiment de l'école d'Onnens en avril prochain.

57 Aide sociale et domaine de l'asile (CHA -10,3%)

Diminution des charges pour l'aide sociale de CHF 38'004.- due à une baisse générale des demandes d'aides consécutive à un taux de chômage bas.

Adaptation aux nouvelles mesures LEMT (loi sur l'emploi et le marché du travail). Dorénavant, les 3 premiers mois de salaire pour les personnes en réinsertion seront entièrement à charge du Service public de l'emploi.

61 Circulation routière (CHA -4,8%)

Diminution du montant alloué à l'entretien des routes dans le budget annuel car certains travaux nécessitent des montants supérieurs à CHF 30'000.- et devront être présentés en crédit d'investissement. Un montant de CHF 20'000.- est prévu dans les honoraires de spécialistes pour terminer l'étude de la route de Chaffeiru. Une information à la population à ce sujet est transmise à la page 15.

62 Transports publics

Diminution des charges due à la suppression par les CFF des cartes journalières. Cette diminution est compensée par la diminution des recettes des cartes vendues au guichet de l'administration. Ce service sera remplacé par la vente à nos guichets de billets dégriffés. Mais ce service est presque neutre comptablement car seuls les billets vendus seront facturés à la commune moyennant une petite commission pour le travail effectué.

72 Traitement des eaux usées

Augmentation de CHF 23'184.- pour les frais d'exploitation de la STEP de Pensier due à des travaux urgents à effectuer sur les installations.

Diminution de CHF 77'553.- des recettes de la taxe de base. Cette diminution est consécutive au nouveau règlement voté en assemblée communale le 12 décembre 2022 et à la décision du conseil communal de baisser le tarif de la taxe de base.

73 Gestion des déchets (CHA +2,2 %)

Jusqu'à cette année, les frais de ramassage du bois étaient budgétés sur le même compte que les frais liés aux déchets encombrants (7301.3130.18).

Pour plus de transparence, un nouveau compte a été créé (7301.3130.24) et le montant du budget 2023 réparti entre ces deux comptes.

Le volume du papier récolté augmente mais les recettes diminuent car le marché du papier recyclé est complètement saturé. Espérons que cette situation ne soit que temporaire et que nous pourrions à nouveau bénéficier de ce précieux apport dans les années à venir.

La récolte du flaconnage plastique remporte un franc succès et une augmentation des frais de CHF 2'600.- est prévue pour 2024.

77 Protection de l'environnement, autres (CHA +22%)

Une dépense nouvelle pour un mandat d'étude de réaménagement des cimetières est prévue pour un montant de CHF 12'380.- .

91 Impôts (REV +2.9 %)

Selon une directive reçue du service des communes en janvier 2023, aucun montant ne peut être budgété en tant que revenu fiscal d'une année précédente ; seuls les revenus fiscaux de l'année concernée sont budgétés, dans le respect du principe d'annualité et de délimitation des impôts. Afin d'être conforme à cette directive, nous n'avons plus réparti le montant total selon les tranches facturées (6 tranches pour l'année fiscales et 3 tranches pour l'année précédente).

Selon les chiffres fournis par le service cantonal des contributions (base de calcul année 2021), l'impôt des personnes physiques devrait à nouveau progresser pour 2024. Pour l'impôt sur le revenu, nous avons prévu une augmentation raisonnable de CHF 100'000.- (+2%) et de CHF 35'000.- pour l'impôt sur la fortune (+12%).

Après une chute en 2022, l'impôt sur les personnes morales devrait progresser selon les prévisions du canton d'environ CHF 14'000.- en 2024 (+28%). Avec un total prévu de CHF 64'660.- pour 2024 ces recettes restent néanmoins très modestes en comparaison avec des communes voisines.

Concernant les impôts « irréguliers » (présentation en capital, gains immobiliers et mutations), nous avons effectué comme les années précédentes une moyenne pondérée sur les dernières années. Cela nous permet de garder un budget réaliste sur ces impôts qui selon les projections de l'année 2023 représentaient tout de même des recettes pour plus de CHF 600'000.-. Pour 2024, nous avons budgété un montant de CHF 460'000.- (prestation en capital = CHF 120'000.-, gains immobiliers = CHF 200'000.- et impôts sur les mutations = CHF 140'000.-).

93 Péréquation financière intercommunale

Les montants totaux de la péréquation pour 2024 au niveau cantonal vont progresser globalement de 4.84 %. Fixés par rapport au total cantonal des impôts de la dernière période connue (2021) ils sont contrairement à la période précédente à nouveau en progression. Mais comme notre commune a progressé de manière positive au niveau des indicateurs cantonaux entre 2023 (IPF = 82.48 %, ISB = 97.85 %) et 2024 (IPF = 83,70 %, ISB = 95,33 %) ces ressources sont en diminution CHF 23'067.-.

Au budget du compte des investissements 2024 trois nouveaux objets vous seront soumis au vote lors de l'assemblée du 11 décembre. Ils sont présentés dans les pages suivantes.

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver les budgets des comptes de résultats et des investissements 2024.



Situation du projet de la route de Chaffeiru

Le conseil communal tient à informer la population de La Brillaz sur l'état des procédures liées au plan d'aménagement de détail (PAD) de la Grande Fin et de la route de Chaffeiru à Lentigny, et le rôle de la commune à ce sujet.

Il convient d'abord de rappeler qu'il s'agit de deux dossiers qui font l'objet de procédures différentes : le PAD fait l'objet d'une procédure selon la loi cantonale sur l'aménagement du territoire, et le projet de réfection de la route de Chaffeiru, d'une procédure d'approbation des plans selon la loi cantonale sur la mobilité. De plus, les deux procédures se trouvent à un stade différent d'avancement : le PAD de la Grande Fin a été adopté par la commune, et doit être approuvé par le canton, tandis que les plans de la réfection de la route de Chaffeiru n'ont pas encore été mis à l'enquête.

Malgré que ces deux projets soient distincts la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) a décidé qu'il fallait coordonner les deux procédures, dès lors que la route de Chaffeiru fait partie de l'équipement routier de la Grande Fin. C'est pourquoi la commune va affiner le projet, en tenant compte des remarques des riverains et de l'AIVLB, avant de soumettre un crédit d'investissement à l'assemblée communale. Dans l'intervalle, il s'agira de préparer les nécessaires remaniements pour les emprises de la route. Suite à l'assemblée communale qui avait refusé un crédit complémentaire d'étude, le conseil communal, tenant compte de l'avis exprimé à cette occasion, a renégocié avec le bureau d'ingénieurs le coût des modifications de projet, et pourra donc financer ces prestations sur le budget du compte de résultats. Les compétences de l'assemblée communale sont respectées, puisqu'elle se prononcera lors de l'assemblée du 11 décembre sur le budget proposé, et une nouvelle fois, le moment venu, sur le crédit d'investissement, puis lors de la procédure d'approbation des plans. Quant aux intéressés, ils pourront évidemment faire valoir leurs droits dans le contexte de la procédure d'approbation des plans.

Concernant la Grande Fin, le conseil communal rappelle que lorsque des propriétaires soumettent un projet de PAD, la commune doit y donner suite, et n'a pas d'autre choix que de conduire la procédure. C'est ce qu'elle a fait et les intéressés ont pu faire valoir leurs droits en déposant opposition, puis recours à la DIME. Le dossier est aujourd'hui dans les mains du canton. Mais il faut rappeler que ce projet permet aussi d'obtenir des propriétaires de la Grande Fin une participation substantielle au financement de la réfection de la route de Chaffeiru. En effet, le programme communal d'équipement prévoit une telle participation et la commune va prochainement négocier avec les propriétaires le montant de cette participation, ainsi que les autres aspects financiers relatifs à l'équipement et la mise en œuvre de ce PAD. La commune tient à ce que ce projet reste cohérent et de qualité et fera en sorte que les préoccupations de l'AIVLB soient prises en compte dans la mesure du possible. Le conseil communal a du reste eu l'occasion de le rappeler aux représentants des pétitionnaires. La pétition, en tant que telle, a été transmise à la DIME comme objet de sa compétence.

Bâtiments : installations de panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école Caméléon et de la salle polyvalente

L'énergie se trouve aujourd'hui au cœur de tous les débats politiques, économiques et sociaux. Nous devons changer notre manière de consommer de l'énergie et surtout utiliser les nouvelles technologies pour PRODUIRE de l'énergie et protéger la biodiversité.

Les panneaux ou modules photovoltaïques transforment les rayons ultra-violet de longueurs d'ondes spécifiques pour produire du courant. Dans la grande majorité des dispositifs, le courant produit n'est pas entièrement consommé par l'immeuble mais réinjecté dans le réseau ou autoconsommé au sein des deux bâtiments. La commune de La Brillaz veut participer activement à la baisse des gaz à effet de serre, dont le CO₂, et vous propose la pose de 285 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école Caméléon et de 586 m² sur le toit de la salle polyvalente.

3.2. Ecole Caméléon : installation de panneaux photovoltaïques

La production estimée est de 61'000 kWh pour l'école Caméléon.

La consommation annuelle d'énergie électrique de l'école Caméléon est en moyenne de 30'000 kWh pour un montant de CHF 7'800.-. Elle est chauffée au moyen d'une pompe à chaleur.

Sa propre consommation est estimée à 14'000 kWh à 26 ct/kWh, soit une économie annuelle de CHF 3'640.- et le reste, soit environ 47'000 kWh, sera réinjecté sur le réseau du Groupe-e au prix de 14.45 ct / kWh soit un montant de CHF 6'800.-.

Nous devons acheter environ 16'000 kWh à 26 ct/kWh soit une facture de CHF 4'160.-.

La facture 2025 sera de CHF -2'640.-.

Le montant de l'investissement se monte à CHF 88'000.- subventions déduites. L'investissement sera amorti en moins de 14 ans.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 5% se monte à CHF 4'400.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès 2025.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 88'000.- TTC pour l'installation de 285 m² de panneaux photovoltaïques sur l'école Caméléon.



3.3. Salle polyvalente : installation de panneaux photovoltaïques

La production estimée est de 126'000 kWh pour la salle polyvalente. La consommation annuelle d'énergie électrique de la salle polyvalente est en moyenne de 50'000 kWh pour un montant de CHF 13'000.-. Elle est chauffée au moyen d'un chauffage à mazout qui devra être remplacé à moyen terme ce qui augmentera la propre consommation du bâtiment.

Sa propre consommation est estimée à 23'000 kWh à 26ct/kWh soit une économie annuelle de CHF 5'980.- et le reste soit environ 103'000 kWh sera réinjecté sur le réseau du Groupe-e au prix de 14.45 ct / kWh soit un montant de CHF 14'900.-. Nous devons acheter environ 27'000 kWh à 26 ct/kWh soit une facture CHF 7'020.-. La facture 2025 sera de CHF -7'880.-.

Le montant de l'investissement se monte à CHF 129'000.- subventions déduites. L'investissement sera amorti en moins de 10 ans.

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 5% se monte à CHF 6'450.- soit une charge annuelle supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès 2025.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 129'000.- TTC pour l'installation de 586 m2 sur la salle polyvalente.

3.4. Aménagement de la place de jeux d'Onnens

La place de jeux d'Onnens se situe à côté de l'école d'Onnens et beaucoup d'enfants de tout âge la fréquente. Actuellement, elle comporte un grand terrain en tartan pour le foot et le basket, 2 petites aires de jeux avec balançoires et jeux à bascules ainsi que 2 bancs.

Le but de cet investissement est de revitaliser toute la place afin d'y aménager une aire de loisirs intergénérationnelle et un lieu convivial, un lieu de rencontre, un lieu de détente et de sport.

Le conseil communal vous présente l'investissement suivant :

- Une **aire de jeux « le paresseux »** (1) conçue pour les enfants en bas âge. Le matériau utilisé, le robinier, permet de développer une structure unique totalement durable. Le robinier est un bois ludique par nature, sans écharde, jamais brûlant même après une exposition prolongée au soleil. Il évite tout risque de blessure et garantit une sécurité optimale. Il offre une grande résistance, une durabilité et un potentiel de création immense.
- Un **bloc de grimpe** (2) sous forme de cubes d'escalade. Ces cubes représentent le lien entre le jeu et le sport. Ils offrent différentes possibilités de jeux pour les enfants, les jeunes et les amateurs de grimpe. Les prises d'escalade peuvent être librement positionnées lors du montage, ce qui permet différentes voies d'escalade en créant différents niveaux de difficultés.
- Un **Urban Fitness** (3) est un moyen de pratiquer du sport sans avoir besoin de se déplacer dans une salle de sport. Il se compose de barres fixes facile d'utilisation

- Un **Sensorium** (4) se compose d'engins de maintien de la mobilité douce. Il permet de réaliser des exercices faciles et tranquilles. Il est aménagé dans un parcours sensoriel avec différents revêtements afin de sentir, froter, tester son équilibre. Il est accompagné de divers végétaux aromatiques.
- L'**aire de repos** (5) est constituée de bancs en bois, bancs avec tables et bancs simples. De plus, des bancs simples seront aménagés autour des différentes places.

Toute la place de jeux est arborisée afin de créer des îlots de fraîcheur. Des arbres à tige sont plantés tout autour de la place afin de bénéficier d'endroits ombragés.

Le massif (6) à l'entrée de la zone sportive est agrandi avec des végétaux.

Le coût total de cette réalisation s'élève à HT CHF 182'500.- se répartissant de la manière suivante :

Installation du chantier	CHF	1'500.-
(1) Aire de jeux « le paresseux »	CHF	49'000.-
(2) Bloc de grimpe	CHF	67'000.-
(3) Urban Fitness	CHF	23'000.-
(4) Sensorium	CHF	27'500.-
(5) Aire de repos	CHF	8'500.-
(6) Massif et divers	CHF	6'000.-
Total HT	CHF	182'500.-
Total TTC (TVA 8.1% à partir du 01.01.24)	CHF	197'282.50 arrondis à CHF 198'000.-

Toutes les places de jeux sont aménagées selon les normes du Bureau de prévention des accidents (BPA).

Le financement se fera par la trésorerie communale. L'amortissement de 10 % se monte à CHF 19'800.- soit une charge supplémentaire sur le budget du compte de résultats dès 2025.

Le conseil communal vous invite à accepter l'investissement de CHF 198'000.- TTC pour l'amélioration de la place de jeux de l'école d'Onnens.

1. Aire de jeux "le paresseux"

2. Bloc de grimpe

3. Urban fitness

4. Sensorium et équipements de remise en forme

5. Aire de repos

6. Divers

6.  Végétaux projetés

  Végétaux existant



4.2. Plan communal des énergies



Plan communal des énergies

Commune de la Brillaz

Canton de Fribourg

Le plan communal des énergies a été approuvé en mars 2023 par le canton.

Veuillez trouver ci-après **quelques extraits importants** qui vous informent sur l'état actuel de la consommation des énergies (mazout, essence) de notre commune.

Un plan d'actions a été établi afin que notre commune contribue à répondre à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et du canton de Fribourg.

Le plan communal des énergies au complet est disponible sur notre site internet par le lien suivant :

https://www.labrillaz.ch/labrillaz/images/Amenagement_territoire/Plan_energie_17145_PCEn_La_Brillaz_FR_v02.pdf

1. INTRODUCTION

La commune de la Brillaz, localisée dans le canton de Fribourg, a confié la réalisation de son plan communal des énergies au bureau d'études et de conseil Planair, afin d'en tenir compte dans ses exercices de planification.

En effet, le plan communal des énergies ancre la politique énergétique de la commune sur le long terme. Il en établit les principes directeurs et définit l'évolution souhaitée en tenant compte des politiques énergétiques cantonale et fédérale en vue d'un développement énergétique durable de son patrimoine et de son territoire.

2. CONDITIONS CADRE

2.1 Au niveau fédéral

2.1.1 Cadre légal

En Suisse, les volets d'une politique énergétique moderne et s'inscrivant dans la durée sont notamment concrétisés par la loi sur l'énergie (LEne).

La LEne vise à contribuer à un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et respectueux de l'environnement et a pour but de garantir une utilisation économe et efficace de l'énergie et de permettre le passage à un approvisionnement en énergie basé sur un recours accru aux énergies renouvelables. En outre, elle fixe des objectifs de développement de l'électricité issue d'énergies renouvelables ainsi que des objectifs de consommation d'énergie.

2.1.2 Stratégie énergétique 2050

La Stratégie énergétique 2050 vise notamment à réduire la consommation d'électricité et d'énergie finale, à accroître la part des énergies renouvelables et à réduire les émissions de CO₂, sans mettre en péril la sécurité d'approvisionnement élevée dont la Suisse a bénéficié jusqu'à présent.

La Stratégie énergétique 2050 est axée sur les objectifs à moyen et à long terme du scénario « Nouvelle politique énergétique ». La demande d'énergie finale à l'horizon 2050 doit être considérablement réduite et les émissions de CO₂ doivent diminuer pour atteindre 1 à 1,5 tonne par habitant d'ici à 2050, dans le cadre d'une politique climatique et énergétique coordonnée sur le plan international.

Les objectifs visés à moyen terme dans la LEne sont les suivants :

- La consommation moyenne finale d'énergie par personne et par année doit diminuer de 43% d'ici à 2035, par rapport à l'an 2000.
- La consommation d'électricité moyenne par personne et par année doit diminuer de 13% d'ici à 2035, par rapport à l'an 2000.
- La production annuelle moyenne d'électricité issue des nouvelles énergies renouvelables (sans la force hydraulique) doit, dans la mesure du possible, atteindre au moins 11'400 GWh2 en 2035.
- La production annuelle moyenne d'électricité issue de la force hydraulique doit atteindre au moins 37'400 GWh en 2035.

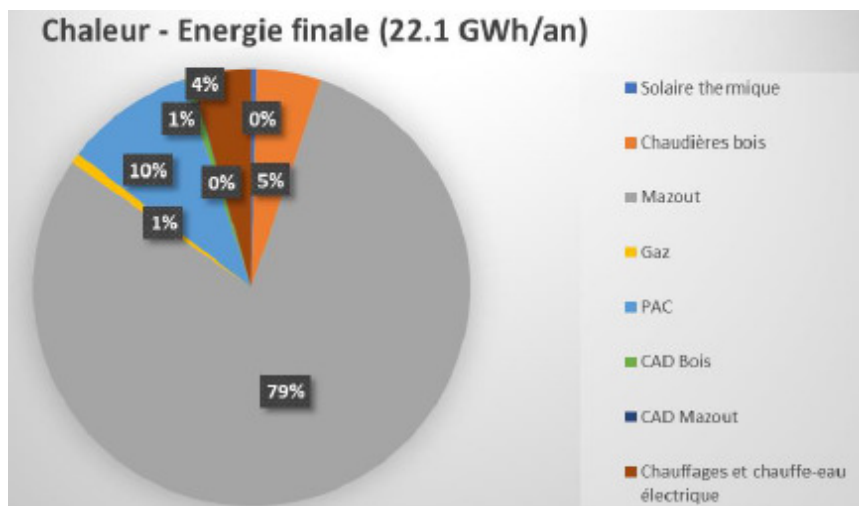
Les grands axes de la Stratégie énergétique 2050 sont les suivants :

- **Réduire la consommation d'énergie et d'électricité** avec l'encouragement de la gestion économe de l'énergie en général et de l'électricité en particulier en renforçant les mesures d'efficacité.
- **Augmenter la part des énergies renouvelables** avec le développement concernant surtout la force hydraulique et les nouvelles énergies renouvelables (biomasse, soleil, éolien, géothermie, chaleur/froid de l'environnement, incinération des déchets).
- **Assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie** avec la garantie du libre accès aux marchés de l'énergie internationaux et aux producteurs d'énergie, notamment dans le domaine des carburants. Dans la perspective des futures infrastructures de production domestiques et des importations de courant, il est impératif de développer rapidement les réseaux de transport d'électricité et de transformer les réseaux vers des réseaux intelligents (« smart grids »). En outre, le réseau suisse doit être raccordé de manière optimale au réseau européen.
- **Transformer et développer les réseaux électriques et le stockage d'énergie** pour permettre le développement des nouvelles énergies renouvelables et l'injection fluctuante de courant (cf. point ci-dessus).
- **Renforcer la recherche énergétique** pour soutenir la transformation du système énergétique.
- **Faire preuve d'exemple de la part de la Confédération, des cantons, des villes et des communes** par ex. en ce qui concerne les standards de construction pour leurs propres immeubles. Ils doivent couvrir leurs propres besoins en électricité et en chaleur largement par des agents énergétiques renouvelables et respecter le principe de « meilleure pratique » dans tous les domaines et notamment celui de l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie. Les distinctions « Cité de l'énergie » et « Région-Energie » octroyées par SuisseEnergie jouent à cet égard un rôle important.
- **Intensifier la coopération internationale** dans le domaine de l'énergie afin de contribuer au développement des connaissances et au transfert de technologies.

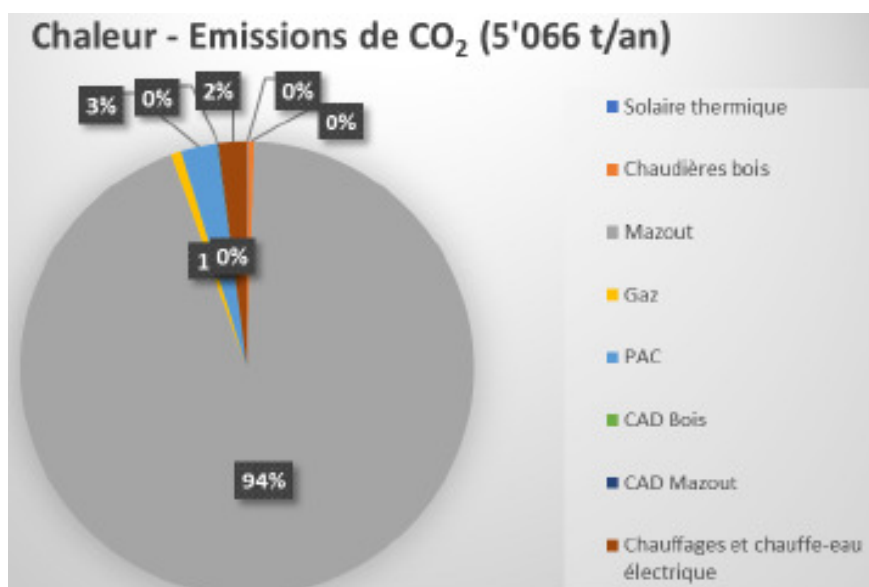
3.2.1 Chaleur / froid

La consommation globale de chaleur pour l'ensemble du territoire communal est estimée sur la base du registre des bâtiments et des logements (RegBL) ainsi que des ratios de consommations énergétiques.

Le diagramme ci-contre présente la répartition des consommations de chaleur, exprimées en énergie finale, pour l'ensemble des bâtiments du territoire communal. 79 % de la chaleur utilisée pour les bâtiments provient du mazout, 10 % de pompes à chaleur (sondes verticales, air/eau, ...), 5 % de chaudières à bois et 4 % de chauffages électriques à résistance fixe. Le gaz est peu présent sur le territoire et représente moins de 1 % des besoins en chaleur.



Le bois avec les chaudières individuelles et collectives, le solaire thermique ainsi que les PAC sur sondes verticales représentent 22 % de la consommation de chaleur totale.

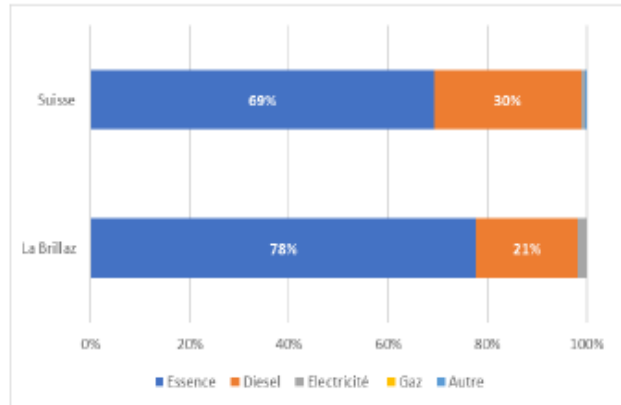


Le diagramme ci-contre présente la répartition des émissions de CO₂ pour l'ensemble des bâtiments du territoire communal.

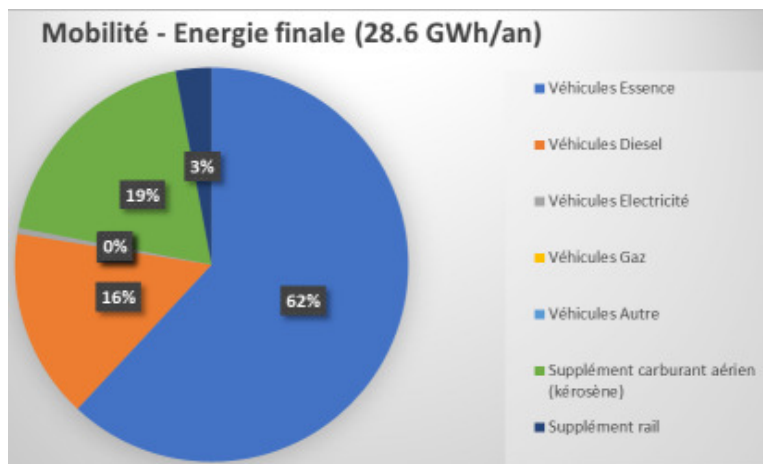
A noter que même s'ils ne représentent que 71 % de la consommation finale de chaleur, les agents fossiles (mazout et gaz) représentent 94 % des émissions de CO₂.

3.2.3 Carburants

La figure ci-contre représente la répartition du type de motorisation des voitures de tourisme présentes sur le territoire par rapport aux statistiques de la Confédération. Le taux de motorisation thermique est comparable entre les données de la Brillaz et fédérales. La part de l'essence est plus importante que le diesel par comparaison avec les données fédérales.

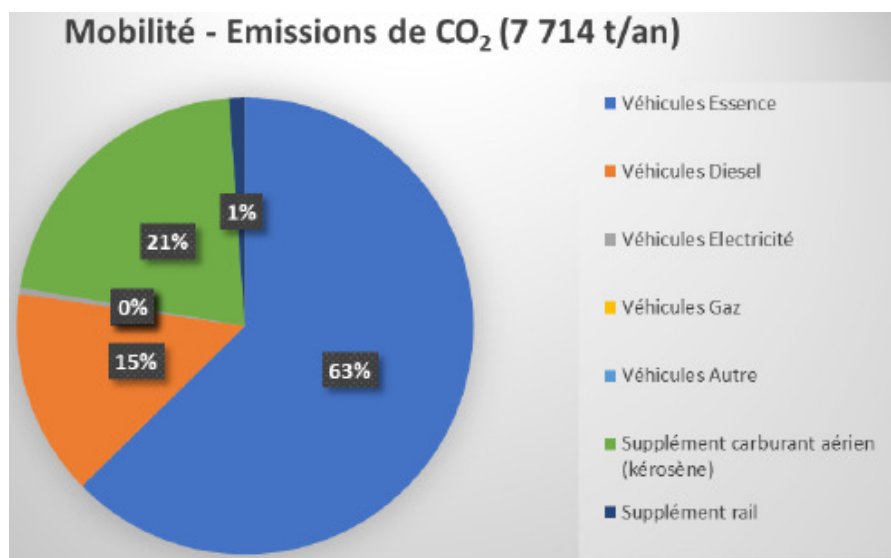


Les véhicules avec carburant fossile (essence ou diesel) représentent 98.2 % des kilomètres parcourus par les véhicules du territoire communal.



Le diagramme ci-contre présente la répartition des consommations énergétiques (énergie finale) nécessaires à la mobilité pour l'ensemble du territoire communal en prenant en compte les suppléments pour le carburant aérien et pour le rail (trafic longue distance et transport de marchandises). Le supplément pour le carburant aérien est pris en compte dans les documents de la société 2000 watts, mais n'est pas toujours comptabilisé.

Le diagramme ci-contre présente la répartition des émissions de CO₂ nécessaires à la mobilité sur le territoire communal :



4.1 Potentiel d'économie d'énergie

Les potentiels d'économie d'énergie et de diminution d'émissions de CO₂ résultent en grande partie des hypothèses d'évolution suivantes :

- Le taux de rénovation des bâtiments s'élève à 1.5 % par année, soit un rythme de rénovation de 14 bâtiments par an, de 14 équivalents logements par année ou de 8 bâtiments à usage d'habitation. Cela signifie que 45 % des bâtiments seront assainis selon les standards actuels d'ici 2050.
- Toutes les chaudières à mazout seront remplacées - à la fin de leur durée de vie - par des énergies renouvelables d'ici 2045, soit environ 32 bâtiments chauffés au mazout par an, dont 16 bâtiments à usage d'habitation chauffés au mazout par an.
- Toutes les chaudières au gaz et les radiateurs électriques seront remplacés - à la fin de leur durée de vie - par des énergies renouvelables d'ici 2035. Cela représente environ 3 à 4 bâtiments qui devront changer de moyens de production de chaleur tous les ans, y compris pour l'eau chaude sanitaire.
- Elles seront soit remplacées par des chaudières bois-énergie afin de mobiliser l'entièreté du potentiel bois-énergie de la Commune ou par des Pompes à Chaleur (PAC) sur l'air extérieur (aérothermie) ou sur sondes verticales (géothermie). A terme, cela représente 839 bâtiments qui devront être chauffés au bois-énergie et/ou par des PAC.
- Les habitants devront progressivement s'équiper de capteurs solaires thermiques à hauteur de 1.7 m² par habitant.





Les potentiels d'économies d'énergie et de diminution d'émissions de CO₂ résultent en

- 80% de la distance parcourue par des véhicules individuels en 2050 est effectuée avec des véhicules électriques.
- 20% de l'énergie finale passe de la mobilité individuelle aux transports publics.
- Economie de 10% d'énergie finale supplémentaire pour le passage des véhicules individuels à la mobilité douce.
- Les moteurs thermiques (essence ou diesel) sont 15% plus efficaces qu'en 2020.

5. Conclusion

Le conseil communal est conscient que les investissements à faire soit par la commune soit par les propriétaires de bâtiments sont un énorme défi pour respecter les objectifs 2050 de la Confédération. Le conseil communal est néanmoins convaincu que, grâce aux remplacements des chauffages à mazout par des pompes à chaleur et que le parc de véhicules à essences et diesel sera remplacé par des véhicules électriques ou autres, les objectifs de la Confédération seront remplis à 80% à l'horizon 2050.

Le Conseil communal

	Oberson Bernard Syndic	Présidence du conseil communal et des assemblées communales, Relations publiques, Communication, Finances, Gestion des déchets, Militaire, Protection civile, ORCOC
	Chammartin Auer Christine Vice-syndique	Administration, Personnel, Bâtiments communaux, Parcs publics
	Chappuis Thomas Conseiller communal	Adduction d'eau, AESO, Evacuation des eaux, STEP, AESC, Correction des eaux et endiguement
	Jordan Yvan Conseiller communal	Aménagement du territoire, Constructions, Energie, Police du feu, Nouvelle mensuration
	Krattinger Alexandre Conseiller communal	Routes, Mobilité, Agriculture, Forêts, Parchets communaux, Protection de la nature
	Menétrey Lucie Conseillère communale	Cercle scolaire, Cycle d'orientation, SLPPI, AES, BRA, Ecole maternelle, Petite enfance, Cimetières
	Yerly Grégoire Conseiller communal	Affaires sociales, Santé, Prévoyance sociale, Naturalisations, Culture, Conservatoire, Justice et Police, Service du feu

Jubilés 2023

90 ans

Durant l'année 2023, nous avons visité et félicité 3 nonagénaires de notre commune. Ce sont Mesdames Geneviève Telley de Lovens et Marie-Jeanne Favre de Lentigny ainsi que Monsieur Armand Oberson d'Onnens.

80 ans

Cette même année, le conseil communal a eu l'honneur d'adresser ses félicitations et ses meilleurs vœux à 6 citoyennes et citoyens pour leur 80ème anniversaire. Ce sont Mesdames et Messieurs

Lucie Morel, Lentigny
Michèle et Charles Castella, Onnens
Hermann Zamofing, Onnens
Jacques Rolle, Onnens
Jules Marguet, Onnens

Nous souhaitons à toutes et tous ces fringants jubilaires nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour les prochaines années et nous espérons qu'ils pourront fêter encore de nombreux anniversaires entourés de leur famille et amis.

Bienvenue...

Mme Franca Millasson a été engagée le 1^{er} août 2023 en tant que collaboratrice administrative au sein de l'administration communale.

Après de nombreuses années passées en tant qu'employée de commerce tant dans le secteur privé que public, elle met maintenant ses nombreuses compétences au service de la commune.



Bon vent..

Mme Martine Duc est entrée au service de la commune de La Brillaz le 1^{er} janvier 2017 en tant que collaboratrice administrative. Durant toutes ces années, elle a fait preuve de professionnalisme, de bienveillance, de courtoisie, de disponibilité.

Outre ses 7 ans de service, cette année marque la fin de la collaboration entre la commune et Martine.

La commune de La Brillaz vous dit MERCI et vous souhaite bon vent pour cette nouvelle vie de « jeune retraitée ».

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Du jeudi 21 décembre 2023 à 12h30 au lundi 8 janvier 2024 à 9h00.



Le conseil communal et le personnel de la commune de La Brillaz vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi que leurs vœux les meilleurs pour l'année 2024 ; qu'elle soit remplie de bonheur, convivialité et sourires.

Des sportif-ve-s en herbe dans la commune !

Slavka Bouzon est suisse depuis quelques années et très fière de représenter la commune de La Brillaz lors des différents championnats suisses de course à pied.

Ses résultats ne sont pas des moindres. En 2023, elle devient vice-championne suisse de cross et de semi-marathon, 4^{ème} au championnat suisse de marathon, 5^{ème} au championnat d'Europe de course de montagne et championne d'Europe par équipe de course de montagne à Adelboden. Depuis ses débuts en 2012, elle cumule en tout 49 victoires et 122 podiums.

Elle est mère au foyer et cumule plusieurs métiers : maman, couturière, paysagiste, cuisinière.

Le sport, notamment la course à pied, est très important pour toute la famille puisque son mari, Daniel Bouzon, cumule également 110 victoires et 252 podiums depuis ses débuts en 1998. Leurs deux petites filles, Lara et Nina, courent également : leurs parents leur inculquent un esprit de compétition ancré dans la bienveillance, le partage et la convivialité. De futures stars en devenir !



Groupe E Tour
Edition 2021

Conseil des seniors : Bilan 2023



Pour rappel, le but du conseil des seniors est de développer des projets en lien avec la promotion de la loi cantonale Senior+. Ces projets consistent à tenir compte des besoins spécifiques de tous les seniors de la commune en valorisant leurs compétences et la solidarité entre générations. Le but est ainsi de promouvoir des projets communaux favorisant et valorisant l'autonomie et la dignité des seniors.

Composition actuelle du conseil des seniors

M. Patrick Missègue, Président
Mme Marie-José Mettraux, Vice-présidente
Mme Rose-Marie Diacon
M. D. Manuel Gilabert
M. Jean-Marie Hirt
M. Roland Krattinger
M. Grégoire Yerly, Conseiller communal

Bilan 2023

Les activités organisées par le conseil des seniors n'ont réuni pas moins d'une centaine de participant-e-s, un joli objectif atteint ! Au programme : une séance de cinéma au Rex, des conférences sur les thématiques des directives anticipées et successions ainsi que sur le piratage informatique, des cours sur l'utilisation des smartphones, les seniors en marche les mardis matin (les mardistes) ... Mais aussi une sortie incluant la visite des salines de Bex suivie d'un repas à l'Abbaye de Salaz. En parallèle, le conseil des seniors continue à œuvrer à la réflexion de l'aménagement du territoire au niveau communal, à la mise à jour de la brochure seniors et à l'application des objectifs Senior+. On se réjouit déjà de vous retrouver en 2024 !

Le conseil des seniors souhaite également rendre hommage à **M. Marcel Lauper**, dévoué et estimé collègue, qui faisait partie du conseil des seniors depuis sa création en 2019. Grâce à son panache et son dévouement, Marcel a été l'initiateur de nombreux projets pour les seniors de la commune. Merci pour tout Marcel, tu vas beaucoup nous manquer.



Un spectacle itinérant à La Brillaz

Du 9 au 15 octobre 2023, Guillaume Prin est venu présenter son spectacle itinérant « Écoute voir Técole ! » dans la cour d'école de Caméléon. Les élèves de la 3-4H à la 8H ont pu voir ce spectacle durant la semaine et deux représentations ont eu lieu durant le week-end pour la population. Ces deux représentations ont réuni une cinquantaine de personnes. Un moment culturel gratuit pour les enfants et la population dédié aux récits des aînés du canton de Fribourg. Un retour dans le passé, des tableaux du canton durant le dernier siècle, en somme, un beau moment intergénérationnel et culturel.



Prévention suicide : un éventail d'outils pour les formatrices et formateurs des sociétés locales

Un groupe de citoyen-ne-s composé de Rose-Marie Diacon, Martine Marro, D. Manuel Gilabert et André Ryser a souhaité ouvrir une discussion sur la prévention du suicide chez les jeunes au sein de la commune. Pour ce faire, nous avons rencontré en 2022 la présidente de l'association prévention suicide Fribourg (PréSuiFri), Mme Castelli Dransart, afin de faire un état des lieux des outils existants afin d'aborder cette thématique au niveau communal. À la suite de cette discussion, la commune a décidé de mettre sur pied deux soirées de formation pour la prévention du suicide chez les jeunes à l'attention des formatrices et formateurs des sociétés locales de la commune de La Brillaz. Ces deux soirées ont réuni une dizaine de participant-e-s les mardis 12 et 19 septembre 2023 sous la supervision du Dr. Salathé, médecin-chef au sein du Réseau fribourgeois de santé mentale et co-président de l'association PréSuiFri. Ces deux soirées ont permis aux participant-e-s d'aborder la thématique du suicide chez les jeunes en leur conférant un éventail d'outils sur la question : comment détecter les signaux précurseurs, comment accompagner les jeunes en difficulté et comment aborder cette question avec eux, avec l'entourage et avec les professionnels.



Commission de développement durable : Bilan 2023



Pour rappel, la commission de développement durable a pour but d'inscrire la commune dans un vaste effort global en vue d'un monde meilleur relativement à l'agenda 2030 développé par l'ONU. Dans ce cadre, divers projets s'ancrent en faveur du développement durable grâce à la création, en septembre 2021, de cette commission. Elle représente également une commission de consultation pour le conseil communal.

Composition de la CDD

La commission est actuellement composée des membres suivants :

M. Grégoire Yerly, Président

Mme Christine Chammartin Auer, Vice-syndique

Catégorie « citoyen·ne·s » : M. Grégoire Lathion, M. Alexandre Berset, M. Michel Yerly

Catégorie « sociétés locales » : Mme Floriane Pellaton

Catégorie « seniors » : Mme Marie-José Mettraux

Catégorie « jeunes » : M. Léo Mazza, Mme Noélie Fridez

Catégorie « parents » : M. Gaylord Magnin

Bilan des projets 2023

Biodiversité : 1) Des nichoirs à oiseaux ont été aménagés dans les espaces verts de la commune. 2) Une étude sur la préservation des espaces de biodiversité de la commune est en cours. 3) La réalisation d'un étang en forêt subventionné par le canton (sis à Lentigny) est également en cours.

Intergénérationnel : La journée intergénérationnelle « Ensemble autour du jeu », subventionnée par la commune et le canton, s'est déroulée le 4 novembre 2023. Elle avait pour but de relier les générations de manière ludique en collaboration avec La Bulle (magasin spécialisé dans le jeu, Fribourg). Une trentaine de participant-e-s y ont pris part. Ce volet a été organisé en collaboration avec le conseil des seniors.

Coup de balai : L'opération de ramassage des déchets dans l'espace s'est déroulée le samedi 29 avril 2023. Elle a réuni une quinzaine de participant-e-s.

FriTime : Le programme d'activités extrascolaires gratuites pour les enfants et les jeunes de 6 à 18 ans pour l'année 2023-2024 a été réalisé. Il combine 12 activités différentes, allant de la fabrication de cosmétiques durables à la visite de ruches, en passant par la découverte de la musique électro.

L'année 2024

La CDD a mis en place son budget pour l'année 2024. Des projets continueront de se développer, de la réflexion concernant la réfection de la place de jeux d'Onnens, à la mise à disposition d'un pump-track éphémère pour les jeunes en passant par la sensibilisation sur la thématique de l'eau potable.

La charte des jardins

La CDD a mis en place le projet concernant la charte des jardins au sein de la commune de La Brillaz. Ce projet a pour but de s'engager à dix bonnes pratiques favorisant la nature dans vos jardins privés. Ces pratiques concernent la biodiversité en conférant des bonnes pratiques concernant les pelouses, les haies, les pesticides, l'éclairage, les déchets, etc... En signant la charte, vous vous engagez à moralement suivre ces principes. Vous trouverez la charte des jardins sur le site internet www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins.

Si vous souhaitez participer à ce projet, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse nosjardinsdelabrillaz@netplus.ch. Nous vous enverrons par la suite la charte à signer. Les signataires seront recensé-e-s dans un registre communal. Vous aurez également la possibilité de commander un emblème de la charte des jardins en acryl, aluminium ou bois afin de montrer votre engagement et de faire de la promotion de la charte au sein de la commune.



Pour toute question ou idée, n'hésitez pas à contacter M. Grégoire Yerly, conseiller communal et président de la commission, à l'adresse g.yerly@labrillaz.ch ou au 079 448.72.26.

Rapport sur investissement

Décompte final

Salle polyvalente : aménagements extérieurs

Lors de l'assemblée communale du 16 mai 2022, les citoyen.ne.s ont accepté un investissement pour la pose d'un enrobé bitumeux et l'éclairage autour de la salle polyvalente pour un montant de CHF 74'500.00 TTC.

Lors des travaux de goudronnage, des travaux supplémentaires non prévus ont été effectués.

Il s'agit du revêtement supplémentaire en haut des escaliers du côté du terrain de football et des bordures autour des sauts-de-loup.

	Coûts prévus en CHF	Coûts effectifs en CHF	Différence en CHF
Goudronnage	59'000.00	62'680.35	-3'680.30
Eclairage	15'500.00	15'347.05	152.95
Total TTC	74'500.00	78'027.35	-3'527.35

Le montant total utilisé se chiffre à CHF 78'027.35. Il est supérieur de CHF 3'527.35 (+ 4.75%) à l'investissement consenti par l'assemblée communale.

Point de rencontre d'urgence (PRU)



Point de rencontre d'urgence (PRU) de La Brillaz

Votre antenne en cas d'événement majeur ou de situation d'urgence dans notre commune.

De tous temps, les événements géopolitiques et climatiques sont considérés comme de potentiels risques pour la sécurité de la population ce qui amène les Autorités fédérales, cantonales et communales à œuvrer à la prise en charge de la population en cas de crises ou d'événements majeurs.



Source : admin.ch

A l'échelle communale, les événements qui pourraient nous toucher sont, par exemple, une pollution sur le réseau d'eau potable, un accident de camion ou le déraillement d'un train transportant des hydrocarbures ou des produits chimiques, un incendie majeur régional, etc.

Le cadre légal pour la protection de la population se réfère à la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) du 4 octobre 2002 (entrée en vigueur le 1er janvier 2004) ainsi que la loi sur la protection de la population (LProtPop) du 13 décembre 2007.

Au niveau cantonal, c'est l'Organe cantonal de conduite qui est compétent en matière de protection de la population. Il chapeaute et collabore avec les communes et organise le système coordonné en fonction des besoins de crises ou d'événements majeurs.

Chaque commune est impliquée dans ce processus de prise en charge de la population en cas de crises et sur les 126 communes fribourgeoises, 121, dont La Brillaz, ont décidé de mettre en place un ou plusieurs points de rencontre d'urgence. Les points de rencontre d'urgence (PRU) fribourgeois sont consultables en ligne sur www.pointrencontreurgence.ch

Qu'est-ce qu'un PRU ?

Un point de rencontre d'urgence permet de garantir un emplacement déterminé sur lequel les autorités et la population peuvent se retrouver en cas de besoin. En particulier en cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut se rendre sur place afin d'y être assistée.

A quoi bon ?

En cas de catastrophe, de situation d'urgence ou de pénurie, la population peut y obtenir toutes les informations nécessaires à temps et trouver l'assistance le cas échéant. Par le biais de radios POLYCOM, le PRU assure une communication rapide et directe avec les feux bleus et l'organe cantonal de conduite.

Selon l'événement, la population peut y trouver de l'eau potable, de la nourriture, des médicaments, des premiers soins ou d'autres moyens pour couvrir les besoins fondamentaux. Le PRU peut également servir comme premier élément d'un processus d'évacuation, p.ex. vers un hébergement d'urgence.



Source : admin.ch

Comment trouver le PRU de La Brillaz ?

Le PRU de la commune de La Brillaz se situe dans le bâtiment de la salle polyvalente (où est située la salle de gym) à la Route Joseph-Nicolas-Mora 32 à Lentigny. En cas d'événement, le PRU sera signalé par une pancarte et une oriflamme, comme illustré ci-dessous.



Qui sont les responsables du PRU de La Brillaz ?

M. Bernard Oberson est le Conseiller communal responsable pour le PRU et il est épaulé dans ces opérations par le chef d'équipe du secteur de la conciergerie communale, M. José Codourey. Ensemble, ils dirigent le PRU de La Brillaz et ils se chargent de l'organisation ainsi que de la mise en place du PRU pour, qu'en cas d'événements majeurs ou de crises, la population de notre commune soit rapidement prise en charge.

Quand sera-t-il activé ?

Lors d'événements de grande ampleur, la mise en service des points de rencontre d'urgence est décidée par le canton. En cas d'événements d'ampleur plus réduite, la commune respectivement son état-major de crise, décide de l'activation.

Le PRU sera activé notamment en cas de blackout, de délestage cyclique dans le cadre d'une pénurie d'électricité, de pannes de réseaux ou d'événements nécessitant une évacuation (p.ex. alarme-eau, inondation, éboulement, contamination de l'eau, etc.).

Quelles mesures de précautions peut prendre la population ?

Les provisions domestiques éviteront bien des mauvaises surprises. Elles garantiront moins de stress et surtout pas de panique. Chacun de nous a donc intérêt à se préparer à une certaine autarcie pour surmonter un cap difficile.



Source : bwl.admin.ch

Des aliments stockables pour une bonne semaine et 9 litres d'eau par personne sont recommandés. Il faut aussi avoir à portée de main des objets utiles lors d'une panne de courant : radio à piles, lampe de poche, quelques piles de réserve, bougies, allumettes ou briquet. Il est également conseillé de garder chez soi une réserve minimale d'argent liquide en petites coupures. L'hygiène et la santé viennent compléter la liste : savon, papier WC, pharmacie de secours (pansements, thermomètre, analgésiques) et médicaments personnels.

Vous trouverez plus d'informations au sujet des provisions domestiques sur le site <https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/notvorrat.html>.

Par ailleurs, notre site internet sera mis à jour avec l'ensemble de ces informations et dans tous les cas, nous vous conseillons de télécharger l'application AlertSwiss qui rassemble les informations utiles concernant la préparation aux catastrophes et au comportement à adopter.



 ALERTSWISS



Nous vous invitons également à visionner la vidéo éditée par la Confédération qui explique les mécanismes et utilité des PRU sous ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=tUIWXdtDy3Y&t=9s>

2024
SAMEDI
10 À 15 ANS

27 avril
 11 mai
 15 juin
 6 juillet
 14 septembre
 12 octobre
 9 novembre
 14 décembre

LA BRILLAZ
Se Bouge et
se rencontre
 ACCÈS À LA SALLE DE SPORT
 DE 14H00 À 17H00

2024
DIMANCHE
16 À 25 ANS

14 janvier aussi pour les 10 à 15 ans
 4 février aussi pour les 10 à 15 ans
 24 mars aussi pour les 10 à 15 ans
 28 avril
 12 mai
 16 juin
 7 juillet
 15 septembre
 13 octobre
 10 novembre
 15 décembre

AVEC
 Châu Phan
 Travailleur social de rue
 079 475 69 17

FRITIME – ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES



JANVIER →
JUIN 2024

Toutes les activités proposées
sont gratuites !

MUSIQUE ÉLECTRO – DÉCOUVERTE

QUAND ?

27 JANVIER
2024

13.30 → 15.30

OÙ ?

FRIBOURG

ÂGE

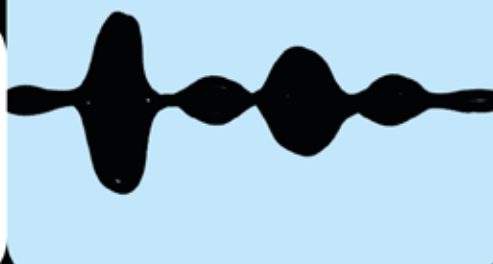
8 – 14 ANS

NOMBRE DE PLACES

12

INSCRIPTION

dgxy.link/electro



APRÈS-MIDI GAMING

QUAND ?

24 FÉVRIER
2024

13.30 → 16.30

OÙ ?

FRIBOURG

ÂGE

11 – 15 ANS

NOMBRE DE PLACES

12

INSCRIPTION

dgxy.link/gamingbrillaz



ANIMAUX EN PÂTE

QUAND ?

27 MARS
2024

14.00 → 16.00

OÙ ?

VILLARLOD

ÂGE

6 – 12 ANS

NOMBRE DE PLACES

8

INSCRIPTION

dgxy.link/anipate



CULTIVER SES LÉGUMES

QUAND ?

24 AVRIL
2024

14.00 → 16.30

OÙ ?

CORJOLENS

ÂGE

6 – 12 ANS

NOMBRE DE PLACES

10

INSCRIPTION

dgxy.link/legumes





L'Union des sociétés de La Brillaz

Marché artisanal

DE NOËL

9 décembre 2023 dès 10:30

Salle polyvalente de Lentigny

Artisanat de la région jusqu'à 16:00

- Vente de sapins
- Restauration
- Animation musicale et artistique
- Présence de St-Nicolas
- Raclette dès 17:00
- Bar jusqu'à tard dans la nuit



Résultats du sondage sur l'éclairage public

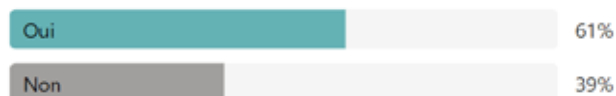
La commune a procédé à la fin du mois de juin à un sondage via internet afin de connaître l'avis des citoyennes et citoyens sur les réglages de la puissance des nouveaux luminaires LED installés principalement sur les grands axes de notre commune.

Les routes et quartiers concernés sont les suivants :

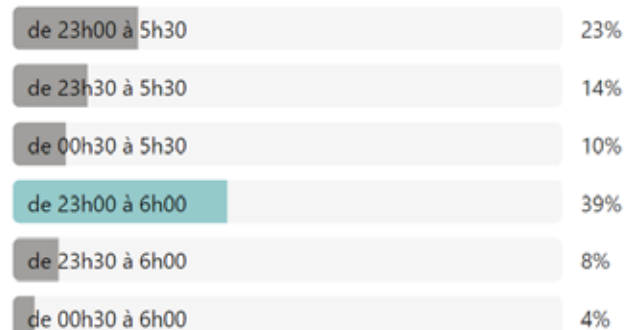
- **Lentigny** : Route d'Onnens, Route de Chénens, Route de Corserey, Pra Derrey, Pra Chevalley, Chemin des Papillons, En Meinoud.
- **Onnens** : Route des Moilles, En Salley, Route de l'Eglise, Route de l'Ecole, Fin d'Amont, Chemin du Clovy

Le nombre de réponses reçu est de 146 dont 75 de Lentigny, 25 de Lovens et 46 d'Onnens. Le taux de réponses est de 16%. Ci-dessous les résultats :

1. Etes-vous d'accord de couper toute la nuit l'éclairage public sur les routes principales ?



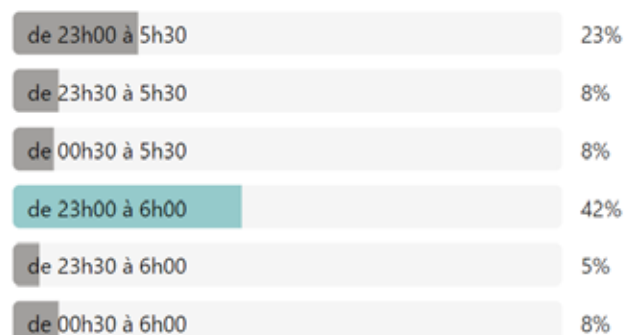
2. Etes-vous d'accord de diminuer l'intensité de l'éclairage public sur les routes principales ?



3. Etes-vous d'accord de couper toute la nuit l'éclairage public sur les routes de quartiers ?



4. Etes-vous d'accord de diminuer l'intensité de l'éclairage public sur les routes de quartiers ?



Les résultats montrent qu'il faut diminuer fortement l'intensité lumineuse de 23h00 à 6h00. Les réglages suivants ont été programmés. Des réglages ponctuels sont toujours possibles en tenant compte dans la mesure du possible des normes et du confort des citoyens.

Puissance de l'éclairage des routes et carrefours

- de la tombée de la nuit à 22h00 : 50%
- de 22h00 à 23h00 : 30%
- de 23h00 à 6h00 : 20%
- de 6h00 à la levée du jour : 50%

Puissance de l'éclairage des passages à piétons

- de la tombée de la nuit à 22h00 : 70%
- de 22h00 à 23h00 : 50%
- de 23h00 à 6h00 : 30%
- de 6h00 à la levée du jour : 70%

Vente de sapins de Noël



La vente de sapins de Noël se fera cette année sur réservation.

La distribution aura lieu comme d'habitude lors du marché de Noël le samedi 9 décembre devant la salle polyvalente de Lentigny de 9h à 11h30.

Pour commander votre sapin, merci de retourner le bulletin ci-dessous en indiquant le nombre de sapins désirés selon les grandeurs proposées.

Par courrier au secrétariat communal, route d'Onnens 11, 1745 Lentigny

Ou par mail : commune@labrillaz.ch

Délai de commande : vendredi 1^{er} décembre 2023

Bulletin de commande - sapins de Noël 2023

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Nombre et grandeur :

..... 60 - 80 cm (prix CHF 10.-)

..... 160 - 180 cm (prix CHF 15.-)

..... 100 - 120 cm (prix CHF 10.-)

..... 220 - 250 cm (prix CHF 20.-)

Comprimés d'iode pour la Suisse

Informations pour les administrations des communes situées autour de l'ancienne centrale nucléaire de Mühleberg

Arrêt de la distribution directe dans votre commune



Mesdames, Messieurs,

Sur mandat de la Confédération, des comprimés d'iode étaient jusqu'à présent distribués directement à la population dans votre commune – comme mesure préventive en cas d'accident grave dans une centrale nucléaire. La centrale nucléaire de Mühleberg étant en cours de démantèlement, cette distribution n'est plus nécessaire. Cependant, des comprimés resteront disponibles pour l'ensemble de la population. Ils seront dorénavant stockés de manière centralisée par le canton pour les habitantes et habitants de votre commune.

La population de votre commune sera informée individuellement de la suppression de la distribution directe début octobre 2023. Soutenez-nous et publiez dès cette date un communiqué sur votre site web ou un post sur les réseaux sociaux. Un grand merci pour votre engagement !

Du 2 octobre au 2 décembre 2023, une hotline téléphonique sera en service pour répondre aux questions de la population (0848 44 22 00).

Nous vous prions de continuer à remettre les anciens bons de retrait « violets » et les informations y afférentes jusqu'à la fin du mois de septembre 2023, car le réapprovisionnement des stocks cantonaux ne sera terminé que d'ici là. Les entreprises et les institutions publiques seront informées individuellement au quatrième trimestre 2023 de la suppression de la distribution directe et des possibilités de rendre les anciens comprimés d'iode.





Vous trouverez de plus amples informations sous www.comprimesiode.ch



Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations respectueuses.
Service d'approvisionnement en iodure de potassium

Qui reçoit des comprimés d'iode ?

Les comprimés d'iode sont distribués directement tous les dix ans à la population résidant dans un rayon de 50 km autour d'une centrale nucléaire suisse. Les communes situées autour de l'ancienne centrale nucléaire de Mühleberg ne font plus partie de cette zone de distribution en 2023. Dans les régions situées au-delà du rayon de 50 km, les cantons stockent suffisamment de comprimés d'iode pour pouvoir en distribuer à temps à la population, le cas échéant.

-  Rayon de distribution jusqu'à présent
-  Rayon de distribution à partir de 2023
-  Centrales nucléaires actives
-  Centrale nucléaire Mühleberg (en cours de désaffectation)



Que faire des anciens comprimés d'iode ?

Depuis environ dix ans, les comprimés d'iode sont distribués dans un emballage violet; avant cela, ils étaient distribués dans un emballage rouge. Ces anciens comprimés d'iode peuvent, en petites quantités (jusqu'à dix boîtes), être simplement rendus dans une pharmacie ou une droguerie. Les entreprises et les institutions publiques dont les réserves excèdent dix boîtes seront informées par courrier séparé des possibilités de rendre les anciens comprimés d'iode.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Une mesure préventive
de la Confédération suisse
pour protéger la population

Contact

Service d'approvisionnement en iodure de potassium
031 380 79 77, info@comprimesiode.ch,
www.comprimesiode.ch



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Changement LDCh au 01.01.2024

Les étapes pour l'acquisition d'un nouveau chien



J'ai eu un chien au cours des dix dernières années.

OUI

J'ai déjà mon ID AMICUS.



NON

Je participe à un **cours théorique** auprès d'un-e éducateur-trice canin-e agréé-e par le SAAV.

Je me rends auprès de ma commune pour obtenir mon ID AMICUS.

Je peux **acquérir** un chien et je dois l'inscrire dans AMICUS.

L'**éducation** de mon chien est importante. Je l'éduque par moi-même ou je prends des cours.

J'ai 18 mois pour éduquer mon chien et passer l'**évaluation pratique de conductibilité**. Je peux trouver la liste des éducateur-trice-s canin-e-s agréé-e-s sur le site du SAAV et prendre contact avec celui ou celle de mon choix.

Moi et mon chien avons **réussi** l'évaluation pratique de conductibilité.

Bonne suite!

Moi et mon chien avons **échoué** à l'évaluation pratique de conductibilité. Nous avons trois essais au total. Ensuite, l'éducateur-trice canin-ne aura l'obligation de l'annoncer auprès du SAAV.

Plus de renseignements sur
www.fr.ch/vie-quotidienne/animaux-de-compagnie/chiens



Dans le cadre de la refonte de notre site internet, la commune de La Brillaz a soumis à M. Jean-Marie Barras une demande de collaboration pour l'écriture d'un historique de notre commune. Avec l'aide de sa fille un document très détaillé et richement illustré nous a été proposé. Cet historique sera en ligne sur le nouveau site internet de notre commune dès le début décembre.

Afin de vous donner un avant-gout de ce riche document une version courte vous est proposée ci-dessous. Bonne lecture. Et encore un grand merci à Monsieur et Madame Barras pour leur précieuse contribution.

Histoire de la commune de La Brillaz

Jean-Marie Barras
Christine Barras

La commune de la Brillaz comprend les anciennes communes d'Onnens, de Lovens et de Lentigny, réunies en une seule entité depuis le 1^{er} janvier 2001. Le nom choisi a donné lieu à quelques controverses, le toponyme désignant une chapelle et une forêt situées principalement sur le territoire de Prez, avec une partie seulement sur le territoire de Lovens.

L'origine des noms

Le nom de *Brillaz* est d'origine incertaine. Selon Wulf Müller, ancien rédacteur du Glossaire des patois de la Suisse romande, il pourrait appartenir à la famille de *broyer*. Ce verbe dérive du francique **brekan*, qui signifie casser, réduire en poudre ou en pâte, faire de la boue. Compte tenu que la forêt de la Brillaz est aquifère, l'explication est plausible. En patois, *brè* signifie jus, liquide. Quant aux trois villages, ils sont constitués d'un nom de personne, propriétaire terrain ou dignitaire auquel on identifie la localité, suivi d'un suffixe toponymique. Pour Lentigny, il s'agit du nom latin *Lentinius*, suivi du suffixe latin *-acu*, qui a évolué en *-y* dans de nombreux noms de lieux. Le site présente des traces d'occupation très anciennes, antérieures à l'arrivée des Romains. Outre des monnaies romaines, des sépultures de l'époque de la Tène et des *tumuli* (terres élevés au-dessus d'une tombe) ont été découverts dans la région. Pour Lovens, le nom est d'origine germanique, peut-être *Lauba* ou *Lobo*. C'est aussi le cas pour Onnens, qui vient de *Huno*, *Una* ou *Uno*¹. Leur suffixe toponymique *-ens* est issu du burgonde *-ingos*. Il est tentant de rapprocher Lovens du latin *lupus*, le loup, comme en Belgique où La Louvière signifie le « repaire des loups ». Même si accoler un suffixe burgonde à un nom latin semble artificiel, ce n'est pas impossible.

Deux parcours historiques différents

Lentigny et Lovens ont appartenu à la seigneurie de Montagny, elle-même vassale de la Savoie. Les guerres de Bourgogne (1474-1477) amènent une importante réorganisation territoriale qui fait passer la seigneurie dans le giron fribourgeois. En 1477, ce territoire devient un bailliage appartenant au canton de Fribourg. L'histoire d'Onnens² suit un autre parcours. Au XII^e siècle, le village est cédé par Guillaume de Glâne à l'abbaye d'Hauterive et deviendra un centre agricole prospère. En 1442, Fribourg étend son autorité sur les communes qui l'entourent, parmi

¹ <https://search.ortsnamen.ch/fr/record/802002234/>

² Voir l'ouvrage de Jean-Marie Barras, Onnens. Chroniques et souvenirs, publié en 1996 et à consulter sur le site de l'auteur : https://www.nervo.ch/wp-content/uploads/2017/03/Histoire_d_Onnens.pdf.

lesquelles Onnens. Ces terres constituent les *Anciennes Terres*, qualifiées de la sorte lorsque, un siècle plus tard, le canton s'emparera d'autres localités, dont Romont ou une partie du Comté de Gruyère. Au milieu du XVI^e siècle, le canton a plus ou moins ses frontières actuelles. La répartition en districts s'effectuera en 1848, sous le régime radical, réunissant pour la première fois les trois villages de Lentigny, Lovens et Onnens.

Une ou deux paroisses

Même soumises à des entités administratives différentes, les trois villages appartenaient jusqu'au milieu du XVI^e siècle à la même paroisse. Cette situation s'accompagnait de tensions entre Onnens, la « paroisse-mère », et Lentigny. Par exemple, les habitants d'Onnens se sentirent lésés lorsque leur curé s'établit à Lentigny et il dut, au terme d'un procès, passer six mois à Onnens, six mois à Lentigny. Au milieu du XVI^e siècle, la paroisse de Lentigny se sépare de celle d'Onnens. En 2001 la fusion des communes s'accompagnera de celle des paroisses, pour former la paroisse de La Brillaz.

L'église d'Onnens

La première église d'Onnens fut détruite lors d'un incendie. Un nouveau sanctuaire fut édifié en 1479, un clocher s'y ajouta en 1502. A part le chœur gothique du XV^e, l'édifice subit diverses transformations dans les siècles qui suivirent. L'une d'entre elles date du début du XVIII^e siècle. Dans la nuit du 15 juillet 1902, la foudre s'abattait sur la flèche de l'église. La construction d'une nouvelle église fut alors évoquée, et votée huit ans plus tard. La nouvelle bâtisse est érigée avec ses références médiévales, extérieurement de style néo-roman, avec une voûte néo-gothique et un intérieur saint-sulpicien reflétant le goût du moment. L'église d'Onnens marque, du point de vue de l'architecture religieuse, la fin d'une époque. Mgr Louis Waeber, dans son important ouvrage *Églises et chapelles du canton de Fribourg*, est très critique envers les styles néo-gothiques ou néo-roman, à l'honneur au tournant des deux siècles : « *Des pastiches qui veulent ressusciter des styles nés dans des siècles depuis longtemps révolus ; les artistes doivent s'inspirer de leur époque et exprimer l'idéal propre à leur temps* ». Malgré tout, l'unité du sanctuaire est réelle. Les gens d'ici l'aiment comme elle est, claire, spacieuse. Les restaurations ont respecté ce moment d'histoire religieuse du début du siècle. Ce qui a été ajouté ne dépare en rien l'ensemble.



Ancienne église d'Onnens dessinée par Léon Genoud, copie du lithographe Robert

L'église de Lentigny et la chapelle de Pellevoisin

La première église de Lentigny, dédiée à Saint Pierre, a été construite dans la deuxième moitié du XIII^e siècle. Un nouveau sanctuaire lui succède en 1639, pour laisser la place en 1837 à la belle église que nous connaissons. Son clocher se distingue par une élégante toiture en bulbe, qui caractérise l'architecture religieuse baroque. La présence d'un tel clocher à Lentigny témoigne d'une influence allemande.

La chapelle de Pellevoisin a été construite en 1894, avec des briques fabriquées à Lentigny et dans un style imitant ceux des anciens temps. La statue bénite à la chapelle de Lentigny le 5 octobre 1902 évoque la Vierge telle qu'elle serait apparue à une jeune fille du village français. L'architecte est l'abbé Ambroise Villard, qui fut curé de Farvagny de 1869 à 1903.

La scolarisation des élèves

En 1848, Onnens et Lovens ont chacune leur école. En 1860, l'école, celle d'Onnens compte vingt et un garçon et dix-neuf filles, celle de Lovens quinze garçons et treize filles. Les effectifs étant jugés trop bas pour justifier l'existence de deux écoles, les élèves vont bientôt être réunis à Onnens, avec un maître unique. Une école des filles est ouverte en 1888. En 1945, le nombre d'enfants scolarisés à Onnens avait nécessité le dédoublement de l'école. Une salle provisoire est aménagée sous l'église pour la classe inférieure mixte. Le local, naguère souté à charbon pour le chauffage de l'église, est sombre et humide. Il devient urgent de trouver une solution. En 1947, il est question d'acheter le « château d'en haut », maison cossue construite à la fin du XVIII^e siècle ayant appartenu à des familles patriciennes de Fribourg qui l'occupaient pendant la belle saison.

Les citoyens de Lovens posent une condition. Ils demandent que soit construite une route reliant en ligne directe Lovens à la nouvelle école d'Onnens. Le coût en serait de 90 000 francs, montant jugé rédhitoire par les citoyens d'Onnens. Des aménagements sont proposés pour essayer de concilier les deux parties. Finalement, Lovens est autorisée à sortir du cercle scolaire et inaugure sa propre école en 1950. En quelques mois, on a vu se dresser sur le plateau, face à un panorama de forêts, de collines et de hauts sommets, une coquette maison scolaire qui abritera un maître et ses quelque vingt-cinq élèves. Cependant, en 1963, la Direction de l'instruction publique réussit à convaincre le Conseil communal de Lovens d'abandonner son école, pas suffisamment rentable. Les écoliers retournèrent à Onnens.

L'école de Lentigny

Dans les campagnes, l'enseignement primaire était donné le plus souvent dans une ferme, sans aucun confort et avec un matériel pédagogique des plus restreint. C'était le cas à Lentigny jusqu'au début du vingtième siècle. En 1901 une nouvelle école, particulière avec ses deux entrées séparées « Filles » et Garçons », fut érigée au centre du village. Pour couvrir les frais importants générés par la nouvelle construction (emprunt de 46'000 CHF) la commune demande au Conseil d'Etat du canton un droit de pinte dans l'ancienne école.

Un instituteur de Lentigny mérite d'être cité. Il s'agit de Fortuné Ridoux qui dirigea l'école de Lentigny et les accessoires communaux et paroissiaux imposés aux régents de jadis de 1926 à 1958. Capitaine à l'armée, il fut appelé aussi à la présidence cantonale des tireurs fribourgeois.

Il fut enfin président cantonal de l'assurance-maladie chrétienne sociale. Le curé de Lentigny Marius Cochard a dirigé la paroisse de Lentigny durant les mêmes années, de 1926 à 1958. Ce prêtre, jovial et sympathique, a exercé la fonction de doyen du décanat Saint Udalric.



Ecole 1901 de Lentigny, avant sa rénovation.

Une figure marquante de la pédagogie fribourgeoise et internationale

Léon Genoud nourrissait l'ambition d'améliorer l'École fribourgeoise. Ce pédagogue, né en 1859, entre à l'École normale d'Hauterive à quinze ans et demi, directement en deuxième année. Deux ans plus tard, il est régent à Villariaz. Il y reste un an, le temps d'écrire l'histoire de ce village glânois. On le retrouve à Montbrelloz les deux années suivantes, avant d'être nommé à Onnens en 1879. Il gardera ce poste jusqu'en 1888. Secrétaire des instituteurs du IV^e arrondissement, ses interventions progressistes continuelles dérangent ses collègues cramponnés à la tradition. Genoud voue tout son talent à la création d'une Exposition scolaire, centre de documentation avant la lettre. D'Onnens partent des lettres aux quatre coins du monde, afin d'obtenir un matériel varié et de qualité. Cette exposition scolaire permanente, censée initier l'École à de meilleures méthodes, s'ouvre à Fribourg en 1884.

En 1894, Genoud fait éditer chez Kümmerly la première carte scolaire du canton de Fribourg, accompagnée d'un manuel de géographie locale et cantonale. Il joue un rôle de premier plan dans la promotion de l'enseignement ménager et participe à l'organisation des congrès internationaux d'enseignement ménager destinés à « aiguiller l'éducation des jeunes filles selon l'idéal de la femme moderne », en promouvant également l'éducation des garçons aux tâches domestiques et « au respect de la femme, leur égale »³. Il meurt subitement à Fribourg le 13 février 1931.

Une entreprise ancienne, la briqueterie de Lentigny

Située sur la commune d'Autigny, la briqueterie de Lentigny fut créée en 1869. Des tuiles, des briques, des drains et des vases à fleurs sont fabriqués dans un four long d'une centaine de mètres. « La cuisson durait trois jours, commente Florian Richoz. Les tuiles et les briques étaient chargées sur des wagons à l'intérieur du four, qui chauffait à 1000°C. »⁴ La marchandise était acheminée par le rail vers des dépôts de vente. En 1905, les réserves d'argile sont

³ Cf. <https://www.e-periodica.ch/cntmng?pid=emi-001:1922:10::96>.

⁴ Cf. « Tuiles, porcelaine... et même poulets », article de Kim de Gottrau publié dans *La Liberté* du 21 août 2019.

quasiment épuisées. L'usine se tourne alors vers l'argile du marais des Nex, à Lovens. Un téléphérique Lovens-Lentigny est construit pour l'acheminement des matériaux. En 1931, la briqueterie, qui comptait une bonne centaine d'employés, déménage à Corbières. Les bâtiments désaffectés sont attribués à la production de céramique fine. En 1954, la direction y crée une manufacture de porcelaine. Une vingtaine d'ouvriers y travaillent. Le 13 août 1962, l'immeuble est détruit par un incendie. Les bâtiments reconstruits abritent ensuite une entreprise de meubles de cuisine, un garage, ainsi que diverses activités artisanales. Le coureur automobile Jo Siffert y entreposait ses bolides et testait ses moteurs à Lentigny dans les années 1970. Le quartier est devenu résidentiel dès les années 90. De la briqueterie d'antan, il ne reste quasiment plus que le nom de la rue. Le nom « briqueterie de Lentigny » vient de l'adresse postale du hameau, desservie aujourd'hui encore depuis le village de Lentigny.



Entête de lettre datant du 20 juillet 1904 envoyée par la tuilerie de Lentigny au syndic de Lentigny. Source archive de la commune de La Brillaz



PLATEFORME E-BILL dès 2024

eBill le moyen le plus simple
de régler ses factures



Réduisez vos coûts

Lors de la réception de factures numériques, vous vous épargnez la saisie manuelle dans votre système comptable. La quantité de travail est réduite en numérisant vos processus et vous pouvez automatiser les tâches répétitives. Lors de l'envoi de factures numériques, il n'y a pas de frais d'impression, d'expédition ou de papier.

Gagnez un temps précieux

Évitez les détours par la poste ou les e-mails grâce aux factures numériques. De cette façon, vous vous assurez que les données peuvent être traitées immédiatement - sans qu'il soit nécessaire de saisir quoi que ce soit. Le risque d'erreurs est également réduit à chaque étape intermédiaire qui est omise.

Protéger l'environnement

L'envoi de factures papier coûte non seulement de l'argent et du temps, mais a également un impact négatif sur l'environnement. Avec les factures numériques, vous réduisez la consommation de papier et évitez les émissions de CO 2 causées par la livraison par la poste. En d'autres termes : une situation gagnant-gagnant classique.

Pour vous inscrire et profiter de ce service... rien de plus simple :

1. Connectez-vous, comme à l'accoutumée, au service e-banking de votre banque.
2. Sélectionnez, dans la navigation, eBill et activez le service.
3. Vous pouvez à présent sélectionner la Commune de La Brillaz comme émetteur de facture, ainsi que tous les autres émetteurs de facture dont vous souhaitez recevoir des factures via eBill.

Projet de crèche à Onnens



Souvenez-vous !

Il y a un peu plus d'une année, le 22 octobre 2022, les citoyennes et citoyens de la Brillaz, réunis à Lentigny, ont donné leur accord pour un investissement conséquent (995'650 CHF) destiné à la rénovation du bâtiment d'Onnens pour permettre d'accueillir la crèche les P'tits Gamins, actuellement située à Chénens, qui s'installera dans les locaux aux côtés de la maternelle La Souris verte.

Alors où en est le projet ?

Comme vous l'aurez certainement remarqué en passant par Onnens, le chantier est en cours et les travaux de rénovation ont commencé. Le défi est de taille afin de trouver les meilleures solutions architecturales créant les conditions optimales pour les enfants et assurant le bien-être du personnel (ergonomie) tout en créant un lieu chaleureux et accueillant pour chaque famille qui en franchira le seuil. Le défi est beau et l'équipe de projet y travaille avec énergie et engagement, avec professionnalisme et passion.

Quand est-ce que la crèche va ouvrir ?

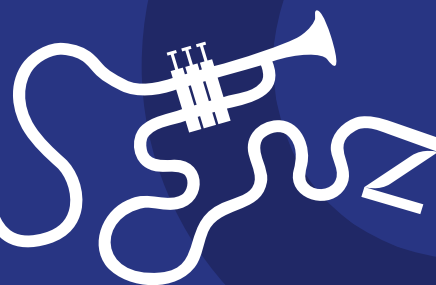
La crèche actuelle devrait déménager de Chénens à Onnens lorsque les travaux seront terminés, selon les prévisions actuelles c'est pour avril 2024. Les enfants découvriront alors leur nouvel endroit de vie et les nouveaux enfants inscrits pourront y être accueillis.

Est-ce qu'il est déjà possible d'inscrire des enfants ?

Maintenant que la date d'ouverture est estimée, vos besoins de garde peuvent être annoncés à l'aide du formulaire de pré-inscription sur le site actuel de la crèche (<http://www.lesptitsgamins.ch/documents/>)

Quel sera le concept pédagogique de la crèche ?

La crèche les P'tits Gamins va garder le même concept pédagogique, soit de contribuer au partage et à l'apprentissage des valeurs que sont le respect des règles de vie (saluer, écouter, remercier, respecter, etc), le respect de soi-même et des différences, le vivre ensemble en encourageant la coopération, les relations et les activités partagées. De même, tout au long de la journée l'autonomie des enfants est favorisée en leur permettant de faire des choix adaptés à leur âge et d'en expérimenter les conséquences avec le soutien de l'équipe éducative. Les activités proposées le sont dans le but d'encourager la créativité des enfants par le jeu, la découverte, l'imagination et l'expression de leurs émotions. De même, la mobilité et l'expérimentation des 5 sens se fait par le contact et la découverte de la nature et permettent aux enfants d'appivoiser des environnements différents.

34^e Fête du Giron des Musiques de la SarineLA BRILLAZ
DE A
À Z17 - 21
MAI
2023

MERC

MERC

A TOUS LES HABITANTS DE LA BRILLAZ

Les lueurs de la 34^e Fête du Giron des Musiques de la Sarine se sont éteintes. Nous garderons de ces cinq jours de festivités de merveilleux souvenirs intarissables.

Au nom de toutes les musiciennes et de tous les musiciens de L'Harmonie de La Brillaz et des membres du comité d'organisation de « La Brillaz de A à Z », nous tenons à vous exprimer toute notre reconnaissance pour votre participation très active à ce grand événement.

MER

MERC

MER



MER

MERC

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
 Mercredi 15h-19h30
 Jeudi 15h-18h
 Vendredi 15h-18h
 Samedi 9h-12h

8 documents
 pour un prêt
 de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans :
 gratuit
 Apprentis/étudiants :
 15.-
 Adultes :
 30.-

plus de
 23'000
 documents

Romans
 Large
 vision

Animations

gratuites

Né pour lire
 Heures du conte
 Ateliers philo
 CréAteliers

...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
 CO Sarine-Ouest
 Route de Matran 24
 1754 Avry-sur-Matran
 biblio@avry.ch
 026 470 21 42

Dates à réserver



Exposition

"La Petite Fille et le Vent"

Aquarelles et encres
par Lise-Marie Müller

du 3 novembre 2023 au
1^{er} mars 2024

Les CréActifs

Enfant dès 7 ans

Des ateliers créatifs pour explorer le monde des émotions !

Mercredi 24 janvier
entre 14h et 15h

animés par Sarah Genoud

Inscription sur le site de la BRA



Atelier Philo

Enfant dès 6 ans

Mercredi 31 janvier
de 14h à 15h

animé par Silvia Maspoli

"Des histoires et des jeux pour permettre aux enfants de réfléchir sur la thématique proposée"

Inscription sur le site de la BRA

BiblioWeekend

sur le thème

"A table !"

Vendredi 22 mars de 15h à 18h

Samedi 23 mars de 9h à 16h

Tout public

Noël et nouvel an

Fermeture

du 24 décembre 2023 au 8 janvier 2024

Dès le 9 janvier 2024
reprise de l'horaire habituel

Suivez-nous sur



EVEIL MUSICAL RYTHMIQUE

Pour :

- ...vivre la musique avec ton corps
- ..développer ton imagination et ton expression
- ... manifester tes émotions par ton corps et par la musique
- ... jouer et partager




Infos pratiques



- **Horaires :**
 - dès 3ans (préscolaire): mardis à 16h30
 - 4-5 ans (1-2H) : mardis à 17h20
- **Coût :** 250.- par année
 - prise en charge de 50.- en adhérant à l'école de musique de L'Harmonie de La Brillaz
- **Inscription :**
 - www.harmonielabrillaz.ch/eveil
 - 2 leçons d'essai



 Anne Ménétrey Ruffieux

 079 579 50 63

 Rythmicienne diplômée
"Pédagogie Jacques
Dalcroze"

 Salle paroissiale, 1756 Onnens

École de
MUSIQUE
L'HARMONIE
de La Brillaz

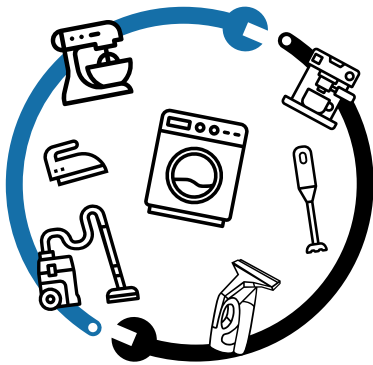
 www.harmonielabrillaz.ch/eveil



SELF-REPAIR
LAMBIEL

POUR RÉPARER, LOUER & ACHETER DURABLEMENT

ATELIER DE RÉPARATION - *DU PETIT ET DU GROS*
ÉLECTROMÉNAGER



RÉPARATION - VENTE - LOCATION - PIÈCES DÉTACHÉES

Place de la Gare 2 - 1744 Chénens
079 784 42 20 - www.self-repair-lambiel.ch



Menuiserie Baeriswyl Sàrl
1745 Lentigny

Menuiserie intérieure, dressing
Fenêtres, volets alu, Vélux

079 371 90 75

Entreprise de Travaux Immobiliers

ETI RoCHAT T.

Création et

Entretien de jardin

Terrassement

Maçonnerie

Menuiserie

Rénovation

Carrelage

Crépi



Pour tous vos travaux

d'aménagement et d'entretien
extérieur et intérieur

Thierry RoCHAT
Rte d'Onnens 18
1745 Lentigny
079/372.45.65

E-mail: thierry.rochat@bluewin.ch

L'HARMONIE DE LA BRILLAZ

 www.harmonielabrillaz.ch 



LA REVUE DE
L'HARMONIE

LA REVUE 2024

Passez un moment festif et convivial lors de notre Revue de L'Harmonie. Au programme : sketches humoristiques, raquette à volonté !

Rendez-vous le samedi 24 février 2024 à 18h30 à Lentigny.

Réservations sur

<https://www.harmonielabrillaz.ch/revue> ou directement auprès d'un musicien.

CONCERT ANNUEL

Notre concert aura lieu **le samedi 16 mars 2024 à 20h à Lentigny.**

Vous aurez le plaisir d'écouter les élèves de notre école de musique puis nous partirons découvrir l'Italie grâce à un répertoire festif et varié.



RECHERCHE DE MUSICIENS...



...confirmés

L'Harmonie cherche toujours à étoffer ses rangs et accueille des musiciens jeunes et adultes qui souhaiteraient la rejoindre.

Informations : Benjamin Baechler - président- 079 329 17 39, president@onnens.net

...en devenir

L'école de musique de L'Harmonie de La Brillaz accueille dès 6 ans les enfants ayant envie de débiter l'apprentissage d'un instrument que ce soit des cuivres, bois ou percussions.

Informations : Floriane Pellaton, responsable de l'école de musique - 079 625 50 89, formation@onnens.net

ENVIE DE BOUGER ?
REJOINS-NOUS !

BAD MIN TON

- CLUB
LA BRILLAZ

SALLE POLYVALENTE de LENTIGNY



LUNDI > 18h30 - 20h00
LUNDI > 20h00 - 21h30
MARDI > 18h30 - 20h30

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

info.bc.labrillaz@gmail.com
ou Bernard Curty [président] 079 619 03 72

SERVICES & ENTRAIDES

Services d'un-e baby-sitter !

Auer Marc, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 459 45 25
Codourey Alexia, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 22 26	079 560 12 59
Codourey Emma, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 342 60 99
Favre Pauline, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 351 47 09
Favre Mélissa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 26 97	079 371 91 23
Fridez Amaelle, Lovens	Certificat Croix-Rouge		077 405 07 61
Fridez Noélie, Lovens	Certificat Croix-Rouge		077 513 33 37
Gianferrari Elisa, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 486 24 71
Hirt Daphnée, Onnens	Certificat Croix-Rouge		079 361 94 27
Hirt Eléonore, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 25 51	079 569 71 80
Kannengieser Léna, Lovens	Certificat Croix-Rouge		079 302 63 11
Moser Nolwenn, Lovens	Certificat Croix-Rouge	026 470 03 30	079 324 59 94
Rime Mathilde, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 401 44 72	076 720 72 91
Roulin Alicia, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 775 28 56
Roulin Erine, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 135 42 41
Scherly Léa, Onnens	Certificat Croix-Rouge	026 470 15 05	079 466 76 97
Strahm Chloé, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		077 527 55 32
Thierrin Célia, Onnens	Certificat Croix-Rouge		077 538 98 94
Wohlhauser Charlize, Lentigny	Certificat Croix-Rouge		079 747 93 50

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Infirmière à domicile

Natacha Spicher Delley, infirmière clinicienne indépendante, intervient à votre domicile pour des soins de cicatrices, plaies et stomies, contrôle de santé, injections, etc.

Ces soins sont pris en charge par l'assurance de base.

Lun-Mer-Ven de 8h à 18h : 078 403 62 72 / www.adn-soins.ch

Sage-femme

Catherine Rossier / 079 125 01 96 / cat.rossier@outlook.com

Chemin de la Forge 3 – 1756 Onnens

Visites à domicile : Suivi Maman et Bébé après la naissance – Surveillance de grossesse à risque

Cabinet : Séances de préparation à la naissance – Cours de massages bébé (IAIM)

Sage-femme

Martine Marro-Mettraux / 079 287 20 76

Soins aux Mamans et aux Bébés

Suivi avant la naissance



**ACCOMPAGNEMENT
POUR UNE SANTÉ AU NATUREL**

✿
massage – réflexologie
tout public, femmes enceintes & bébés
+ de Breuss & méthode Dorn

accompagnement
nutrition & naturopathie
jeûne en groupe
ateliers thématiques

prendre RDV

info@litsee-sante.ch
f @CabinetSantLitsee



Elisabeth Herrmann
078 835 54 37
Route de l'École 14
1756 Onnens

**L'app
iSarine**

Plus besoin de rechercher l'information,
laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières
informations communales
grâce à iSarine !

Téléchargez dès
maintenant iSarine !

App Store Google Play



**IMPLENIA SUISSE SA
À FRIBOURG**

GÉNIE CIVIL
T +41 58 474 37 37

BÂTIMENT - GROS ŒUVRE
T +41 58 474 37 33

BUILDINGS - ENTREPRISE GÉNÉRALE
T +41 58 474 07 07



VOTRE FIDÈLE PARTENAIRE FRIBOURGEOIS, POUR TOUS TRANSPORTS



Sécurité



Qualité



Disponibilité



Fiabilité



ANDREY GROUP

- 220 collaborateurs
- 12 corps de métiers
- Notre philosophie :

« Satisfaire notre clientèle, c'est avant tout la conseiller de manière professionnelle et lui assurer un service de qualité »



SERVICES

- ✓ Collecte groupée de divers déchets en un seul transport
- ✓ Service de bennes allant de 2 à 36 m³
- ✓ Transports de béton, évacuation de terre d'excavation
- ✓ Transfert de container sur divers chantiers, transports spéciaux
- ✓ Déblaiement de la neige, balayage de la route
- ✓ Grutage, WC mobile
- ✓ Collecte des déchets communaux, camion poubelle



andrey@andreygroup.ch
Tel: 026 413 92 00
www.andreygroup.ch

Le Mouret - St-Silvestre -
bulle - Broc - Tavel - Fribourg
- Marly - Villars-sur-Glane



IPSO (Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest) est un programme destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale. C'est en 2019 que le projet est imaginé au sein d'**ARCOS** et approuvé en 2020 par les représentants communaux. La mise en place débute en janvier 2021.

Opérationnel depuis le 1er avril 2021, **IPSO** a été sollicité par bon nombre d'habitants des communes de Sarine-Ouest. Tous les travaux d'intérieur et d'extérieur qui nous ont été confiés durant le printemps et l'été de cette année ont largement contribué à la mise en route de notre service d'insertion professionnelle. Des interventions dans les communes et entreprises locales ont également eu lieu pour des remplacements et des renforts d'équipe pour divers travaux.

Notre site internet est aujourd'hui remis à jour, vous trouverez toutes les informations relatives à notre service en suivant ce lien :

<https://www.arcos-sarine.ch/IPSO.b.htm>



Nous restons aujourd'hui à votre disposition pour assurer des livraisons, le transport de personnes et/ou de marchandises, effectuer de petits travaux ponctuels ou tout autre service facilitant votre quotidien.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins et notamment pour vos travaux d'automne et d'hiver (feuilles mortes, salage, déneigement, etc.).

Une visite à domicile suivi d'un devis vous seront proposés et ceci sans engagement.

Le tarif appliqué pour les habitants des communes membres d'ARCOS est de 30.-/heure.

Le responsable d'IPSO et son équipe se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.

Contact :

David Robert, responsable IPSO
Route de Rosé 49, 1754 Rosé
079 244 61 13 – ipso@arcos-sarine.ch

PRO SENECTUTE

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'à autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un•e bénévole expérimenté•e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40**.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.

Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg

www.fr.prosenectute.ch

NUMÉRISEZ VOS SOUVENIRS

VHS
Super8
8mm
Cassettes audio
Vinyles
Diapositives

 Association
St-Camille

Route de la Gérine 27 • 1723 Marty 1
Route des Préalpes 18 • 1752 Villars-sur-Glâne
www.st-camille.ch/boutique • 026 435 23 00



CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2024 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Autigny	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	Le 3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		17 janvier	21 février	20 mars
		17 avril	15 mai	19 juin
		pas de consultation	21 août	18 septembre
		16 octobre	20 novembre	18 décembre
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} jeudi du mois, l'après-midi		
		18 janvier	22 février (4 ^{ème})	21 mars
		18 avril	16 mai	20 juin
		18 juillet	22 août (4 ^{ème})	19 septembre
		17 octobre	21 novembre	19 décembre
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1^{er} lundi du mois, le matin		
		8 janvier (2 ^{ème})	5 février	4 mars
		8 avril (2 ^{ème})	6 mai	3 juin
		1 ^{er} juillet	5 août	2 septembre
		7 octobre	4 novembre	2 décembre
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1^{er} mercredi du mois, le matin		
		3 janvier	7 février	6 mars
		3 avril	1 ^{er} mai	5 juin
		3 juillet	7 août	4 septembre
		2 octobre	6 novembre	4 décembre
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		22 janvier	26 février	25 mars
		22 avril	27 mai	24 juin
		22 juillet	26 août	23 septembre
		28 octobre	25 novembre	23 décembre
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2^{ème} mardi du mois, le matin		
		9 janvier	13 février	12 mars
		9 avril	14 mai	11 juin
		9 juillet	13 août	10 septembre
		8 octobre	12 novembre	10 décembre

Centre de puériculture de Sarine-Campagne

Avry-Bourg 2
1754 Avry
rez-de-chaussée



Plus d'informations ?

Tél. 026/347.38.83



Corporation forestière Forêts-Sarine
Rte de Grangeneuve 19
1725 Posieux

Bulletin de commande BOIS DE FEU 2023-2024




Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :

- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Nom:	Prénom:	Commande minimum 1 stère
Rue:	Localité:	Utilisez notre formulaire de commande en ligne !  Commande de bois de feu www.forets-sarine.ch
Tél :	Portable:	
Date:	Signature:	

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, sec	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, résineux, sec	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, résineux, sec	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, feuillus, vert	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, feuillus, vert (min 3 st./max 15 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, résineux, vert (min. 3 st./max 15 st.)	45.00	sur demande	
Total stères		Total de la valeur du bois TTC			
TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC					

Livraison à domicile			
1 stère	forfait	70.00	
2 stères	forfait	75.00	
3 stères	forfait	80.00	
4 stères	forfait	120.00	
5 stères	forfait	130.00	
6 stères	forfait	140.00	
7 stères	forfait	160.00	
8 stères	forfait	170.00	
9 stères	forfait	180.00	
10 stères et +	par camion, en régie		



AIVLB

3 villages au cœur de la nature

Association, sans but lucratif, constituée au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, pour la défense des intérêts des Villages de La Brillaz .

L'association a pour but :

- de développer sur son territoire la qualité de la vie ;
- d'étudier les problèmes d'urbanisme au sens large;
- d'être le porte-parole auprès des autorités publiques ou de tout autre organisme de nature privée ou publique ;
- d'organiser toute manifestation en rapport avec les buts de l'association;

info@labrillaz-aivlb.ch

Rejoignez-nous
www.labrillaz-aivlb.ch





Café au Lait

LAITERIE — TEA-ROOM
ONNENS

Cours d'accordéon
Avry-sur-Matran



Enfants dès 6 ans et adultes
Tous styles, tous niveaux
Possibilité de jouer en groupe : déjà musiciens bienvenus

Marianne Thierrin
079 512 68 49
marianne@garagederose.ch

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

	Matin	Après-midi	Soir
Lundi	9 h 00 – 12 h 00		
Mardi		14 h 00 – 16 h 30	18 h 00 – 20 h 00
Mercredi			
Jeudi	7 h 30 – 12 h 30		
Vendredi	9 h 00 - 11 h 00		

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

Secrétariat communal	026 477 99 70
Fax.....	026 477 99 79
E-Mail	commune@labrillaz.ch
Administratrice communale	026 477 99 73
Mme Brigitte Eltschinger	caisse@labrillaz.ch
Responsable édilité	026 477 99 78
M. Claude Maudry.....	edilite@labrillaz.ch
Service des constructions	026 477 99 70
Mme Carole Grossenbacher	constructions@labrillaz.ch
Etablissement scolaire	026 477 99 70
Mme Carole Grossenbacher	ecole@labrillaz.ch
Ecole maternelle	026 477 99 70
Mme Sabine Oppliger.....	commune@labrillaz.ch
Employés communaux / M. Nicolas Mathys	079 279 33 93
M. Claude Roulin	079 306 06 45
Agence AVS	026 477 99 70
Chef de section militaire : M. Philippe Chassot	026 477 37 67
Ecoles primaires : Lentigny 1901	026 477 37 43
Lentigny Caméléon	026 470 27 98
Ecole enfantine : Lentigny	026 477 17 34
Ecole maternelle : Onnens	026 470 24 70
Accueil extrascolaire : Lentigny	026 477 99 70
Secrétariat de l'UP Notre-Dame de La Brillaz, Matran	026 401 00 90
Gendarmerie cantonale.....	117
Feu	118
Cdte du CSPi : Mme Céline Clerc	079 201 81 85
Service d'ambulance de la Sarine	144
Permanence médicale de la Sarine	026 304 21 43
Service de l'aide sociale.....	026 477 16 88
Fontainier : M. Nicolas Mathys.....	079 279 33 93